

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 9 000 330 EUROS
SIEGE SOCIAL : MARSEILLE (13016), 1 RUE DU DOCTEUR ZAMENHOF
528 556 806 RCS MARSEILLE

RAPPORT DU COMITÉ STRATÉGIQUE ET ÉTHIQUE
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2025, ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons d'examiner les comptes annuels et les comptes consolidés qui traduisent la situation de la société et du groupe à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager les perspectives de développement.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Ces comptes ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de leur présentation ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

1ère partie - Activité de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS

- 1.1 Faits relatifs aux orientations stratégiques du Groupe
- 1.2 Situation de la société au cours de l'exercice (comptes sociaux)
 - 1.2.1 Examen du compte de résultat
 - 1.2.2 Principales variations de périmètre
 - 1.2.3 Commentaires - Faits marquants de l'exercice - Progrès réalisés - Difficultés rencontrées - Évolution prévisible de la société
 - 1.2.4 Recherche et développement
 - 1.2.5 Investissements
 - 1.2.6 Examen des postes d'actif
 - 1.2.7 Examen des postes de passif
- 1.3 Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice en cours
- 1.4 Participations
 - 1.4.1 Activité des filiales et sociétés contrôlées
 - 1.4.2 Part du capital détenue par les sociétés contrôlées
- 1.5 Approbation des comptes - Proposition d'affectation du résultat
- 1.6 Rappel des dividendes antérieurement distribués
- 1.7 Dépenses non déductibles fiscalement
- 1.8 Informations sur les délais de paiement
- 1.9 Conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce
- 1.10 Examen des mandats
 - 1.10.1 Situation des mandats des membres du Comité Stratégique et Ethique
 - 1.10.2 Situation des mandats de la présidente et des directeurs généraux
 - 1.10.3 Situation des mandats des commissaires aux comptes

2ème partie - Comptes Consolidés

- 2.1 Présentation de la consolidation des comptes
 - 2.1.1 Périmètre de consolidation
 - 2.1.2 Analyse du compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en K€
 - 2.1.3 Présentation du bilan consolidé au 31 décembre 2025 en K€
 - 2.1.3.1 Examen des postes d'actif
 - 2.1.3.2 Examen des postes de passif
- 2.2 Activité du Groupe par pôle
 - 2.2.1 **Pôle HOLDINGS**
 - 2.2.2 **Pôle IMMOBILIER**
 - 2.2.3 **Pôle EUROPE**
 - 2.2.4 **Pôle INTERNATIONAL**
 - 2.2.5 **Participations croisées**

3.1 CONCLUSION

1ère Partie - ACTIVITE DE LA SOCIETE ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS

1.1 FAITS RELATIFS AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GROUPE

En tant que société holding, nous déterminons, conduisons et contrôlons la politique générale de nos filiales (le Groupe).

Dans ce cadre :

- Nous définissons la stratégie générale et les orientations fondamentales du Groupe, ainsi que les méthodes et les procédures générales du Groupe ;
- Nous définissons les synergies entre nos filiales de manière à leur permettre de partager et mettre en œuvre les expériences et les savoir-faire du Groupe.

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS a poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 son activité principale d'animation de ses filiales.

Les filiales d'ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS exercent en effet dans les quatre pôles d'activité suivants :

- Holding(s)
- Immobilier
- Europe
- International

L'exercice clos le 31 décembre 2025, d'une durée de 12 mois, aura été particulièrement marqué par les événements suivants :

Pôle Holding(s) :

Le Pôle Holdings est constitué d'EFPP, Parlym et PARSMET.

Pôle Immobilier :

Le pôle immobilier est constitué des SCI DAHLIAS et GARANCE qui ont respectivement des biens à Marseille et à Martigues.

Pôle Europe :

Le Pôle Europe est constitué de 2 sous-pôles :

- Industrie & Nucléaire dont les filiales sont : Parlym Engineering, Parlym Inspection, Parlym Belgium, Parlym Monaco, Parlym Project Management, Proeco, Tea Sistemi, Diméo et Parlym Limited.
- Agro-Industrie dont les filiales sont : DSEC, DS Agro, DSEC India, DSC Argentina, Emineo Mauritius, Interis France, Interis India, DSC Maroc.

Pôle International :

Le Pôle International est constitué des filiales Parlym International, Parm Afrique, Parm Afrique Sénégal, Parlym Cameroun, Thémis, ACI, ISI, CFC, JCFC, Parlym Consulting, Parlym International Gabon, PARLYM Expertise, Parlym International Congo, Parlym Brésil, Parlym Guinée Equatoriale, TC Côte d'Ivoire, TC Afrique, TC Mauritius et Partech.

1.2 SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE (COMPTES SOCIAUX)

1.2.1 Examen du compte de résultat

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 2 073 020 € contre 1 763 276 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution prorata temporis de 11,83 %, l'exercice précédent ayant eu une durée exceptionnelle de neuf (9) mois.

Il convient d'ajouter à cette somme les montants suivants :

– Autres produits : 8 €

Les produits d'exploitation se sont élevés en conséquence à la somme de 2 073 028 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 366 922 € et comprennent les postes suivants :

– Autres achats et charges externes : 1 111 616 €

– Impôts, taxes et versements assimilés : 48 614 €

– Salaires : 132 172 €

– Cotisations sociales : 72 577 €

– Dotations aux amortissements sur immobilisations : 1 795 €

– Autres charges : 145 €

Le résultat d'exploitation est en conséquence bénéficiaire d'un montant de 706 106 €, contre un résultat bénéficiaire de 204 056 € pour l'exercice précédent.

Les produits financiers et les charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 7 028 388 € et de 383 127 €.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'élève à la somme de 7 351 368 €.

L'impôt sur les sociétés provisionné au titre de l'exercice écoulé s'élève à 243 774 €.

Le résultat de l'exercice est en conséquence un bénéfice de 7 117 594,02 €.

1.2.2 Principales variations de périmètre.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires a augmenté de 4.9 millions d'euros sur le pôle Europe et a baissé de 2 millions d'euros sur le pôle International.

Les sociétés acquises ont impacté de 62.7 millions d'euros le groupe consolidé.

Le chiffre d'affaires du groupe consolidé a évolué à 319.1 millions d'euros en 2025.

1.2.3 Commentaires - Faits marquants de l'exercice - Progrès réalisés - Difficultés rencontrées - Évolution prévisible de la société

1. Baisse de la demande dans la transition énergétique et la décarbonation :

En 2025, le marché de la transition énergétique et de la décarbonation industrielle a connu un ralentissement notable.

Plusieurs projets ont donc été reportés ou revus à la baisse, pour les raisons principales ci-après :

- Incertitudes réglementaires et politiques ;
- Hausse des coûts de financement ;
- Arbitrages budgétaires défavorables chez les clients industriels.

En 2026, les objectifs sont les suivants :

- poursuite probable d'un marché sélectif nécessitant une meilleure qualification des opportunités,
- renforcement des processus de veille réglementaire et stratégique intégrés au SMQ
- montée en exigence sur la démonstration de valeur ajoutée technique et économique des solutions proposées.

2. Changement de gouvernance chez EDF / Nouveau nucléaire :

L'année 2025 a été marquée par une reprise progressive des programmes liés au nouveau nucléaire, en France comme à l'international (EPR2, SMR et infrastructures associées).

Cette dynamique a été renforcée par le renouvellement de la direction d'EDF en 2025, qui a confirmé les orientations stratégiques en faveur du nucléaire en tant que pilier de la souveraineté énergétique et de la décarbonation du mix électrique.

3. Réduction des budgets d'investissement (Capex) des industriels européens

Les entreprises industrielles européennes ont globalement réduit leurs investissements en 2025, en privilégiant la maintenance des installations existantes et l'optimisation des coûts.

Cette tendance a entraîné un ralentissement des nouveaux projets d'ingénierie et, dans certains cas, des projets d'extension d'installations.

En 2026, les objectifs sont les suivants :

- maintien d'une pression forte sur la qualité, les délais et les prix,
- importance accrue du SMQ comme levier de différenciation (qualité d'exécution, satisfaction client, fiabilité)
- développement d'offres orientées optimisation, revamping et services à valeur ajoutée.

4. Niveau d'activité soutenu et nombreux nouveaux projets hors OCDE

De nombreux pays non membres de l'OCDE dans lesquels Parlym est présent (Afrique subsaharienne, Maroc, Algérie, Égypte, Jordanie, Népal, Inde, etc.) ont affiché une dynamique soutenue en 2025.

De nouveaux projets industriels et d'infrastructures, portés par la croissance démographique, l'industrialisation et les besoins énergétiques de ces pays, ont émergé tout au long de l'année.

En 2026, notre objectif sera de poursuivre la croissance de l'activité dans ces zones géographiques, avec un besoin de consolider le déploiement homogène du SMQ à l'international et un renforcement des audits, du suivi des partenaires locaux et de la formation qualité des équipes projet.

5. Diversification du groupe dans l'agro-industrie

En 2026, nous étudierons et travaillerons également les opportunités de synergies commerciales et techniques intragroupe, la mutualisation des bonnes pratiques et le renforcement de la crédibilité du groupe sur les marchés agro-industriels.

1.2.4 Recherche et développement

Pour la bonne forme, il est indiqué que la société n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de Recherche et Développement.

1.2.5 Investissements

Il n'a été procédé à aucun investissement au cours de l'exercice.

Il a par ailleurs été mis au rebut ou cédé divers biens pour un montant de 2 390 €.

1.2.6 Examen des postes d'actif

Les immobilisations corporelles s'élèvent, en montant brut, à la somme de 107 994 € au 31 décembre 2025 et à la somme de 5 062 € après amortissements.

Le poste « Immobilisations financières » s'élève à la somme de 16 120 618 €.

Ce poste a fait l'objet de provisions pour un montant global de 655 266 €.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 9 792 496 €, dont 2 390 € de charges constatées d'avance.

Le compte « Clients et comptes rattachés », d'un montant de 529 970 €, n'a fait l'objet d'aucune provision.

1.2.7 Examen des postes de passif

Le capital social est de 9 000 330 € et le montant des capitaux propres de 16 627 026 €.

Le poste « Dettes » s'élève à la somme globale de 9 291 151 € et comprend les postes suivants :

– Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	8 146 005 €
– Emprunts et dettes financières diverses :	23 218 €
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	675 471 €
– Dettes fiscales et sociales :	446 456 €

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.

1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Au cours de l'exercice 2026, la société PARLYM a acquis 100,00% des titres de la société KURY INGENIERIE et la société PARLYM LARPEUR NIGERIA a été créée et est détenue à 49,00% par la société PARLYM CAMEROUN.

La création de deux nouvelles sociétés PARLYM MOZAMBIQUE et PARLYM ANGOLA sont en cours d'étude.

1.4 PARTICIPATIONS

1.4.1 Activité des filiales et sociétés contrôlées

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

Nous compléterons toutefois ces indications par les éléments suivants :

1. Société PARLYM

Notre participation dans cette société est de 99,97 %.

La société PARLYM a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un chiffre d'affaires hors taxes de 12 850 155 € et a constaté un bénéfice de 13 119 589,89 €.

2. Société ELYSE TECHNOLOGIE

Notre participation dans cette société est de 37,99 %.

En date du 18 décembre 2025, le Tribunal de Commerce D'AIX EN PROVENCE a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de ELYSE TECHNOLOGY.

1.4.2 Part du capital détenue par les sociétés contrôlées

La société que nous contrôlons ne détient indirectement aucune part de notre capital.

1.5 APPROBATION DES COMPTES - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 7 117 594,02 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- une somme de	1 657 728,22 €
à l'amortissement du compte Report à nouveau débiteur de pareil montant	
- une somme de	2 079 076,23 €
à titre de dividende, soit 2,31 € par action,	
- et le surplus, soit	3 380 789,57 €
au compte « Autres réserves »	
Total	7 117 594,02 €

Le dividende serait mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code général des impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

À titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L. 136-7 et L. 136-8 du Code de la sécurité sociale et sous réserve des dispositions de l'article L. 131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 18,60 % au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale, du prélèvement social et des contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

1.6 RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31 décembre 2024	4 593 134,84 €	40 %	4 593 134,84 €
31 mars 2024	3 003 559,00 €	40 %	3 003 559,00 €
31 mars 2023	1 007 347,48 €	40 %	1 007 347,48 €

1.7 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 23 120 €, correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

1.8 INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D 441-4 du code de commerce, vous trouverez en annexe un tableau détaillant, par tranches de retard de paiement, les factures émises à destination des clients et celles reçues des fournisseurs, dont le terme est échu et qui ne sont pas réglées à la date de clôture de l'exercice.

1.9 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

1.10 EXAMEN DES MANDATS

1.10.1 Situation des mandats des membres du Comité Stratégique et Ethique

Les mandats de membres du Comité Stratégique et Ethique de SANKOFA et YAFOYE arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de 6 années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Nous vous rappelons que BALTAMON a démissionné avec effet au 1er janvier 2025.

1.10.2 Situation des mandats de la présidente et des directeurs généraux

Conformément à l'article 28.4 des statuts, la durée des fonctions de la présidente ne pouvant excéder la durée de son mandat de membre du Comité Stratégique et Ethique, le Comité Stratégique et Ethique devra se prononcer sur le renouvellement du mandat de SANKOFA en qualité de présidente.

Conformément à l'article 29.4 des statuts, la durée des fonctions du directeur général ne pouvant excéder la durée des fonctions de la Présidente, le Comité Stratégique et Ethique devra se prononcer sur le renouvellement du mandat de YAFOYE en qualité de directeur général.

Nous vous rappelons que BALTAMON a démissionné de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 1er janvier 2025.

1.10.3 Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats de commissaires aux comptes de TALENZ ARES AUDIT, commissaire aux comptes titulaire et de J. CAUSSE ET ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire ont été renouvelés le 31 août 2023 pour une nouvelle période de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 (suite au changement de date de clôture).

2.1 PRESENTATION DE LA CONSOLIDATION DES COMPTES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025, présentés dans ce document, détaillent l'activité de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS et de ses filiales.

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2025. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe EFP assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées du fait de leur faible impact (cf. "entités exclues du périmètre de consolidation").

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

2.1.1 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation du groupe ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS comprenait les sociétés suivantes :

- SCI DAHLIAS	99,99 %
- SCI LA GARANCE	99,99 %
- ACI-SOMAGEP	94,85 %
- DIMEO	100,00%
- INDUSTRIE SERVICES INTERNATIONAL	100,00 %
- INTERIS France	100,00 %
- PARLYM	99,99 %
- PARLYM CONSULTING	100,00%
- PARLYM ENGINEERING	100,00 %
- PARLYM INSPECTION	100,00 %
- PARLYM INTERNATIONAL	100,00 %
- PARLYM PROJECT MANAGEMENT	91,12 %
- COLVES FLUID CONTROL	100,00 %
- DS AGRO	100,00%
- DSC ARGENTINA	99,99 %
- DSC MAROC	100,00 %
- DSEC	62,00 %
- DSEC INDIA	99,99 %
- EMINEO MAURITIUS	20,00 %
- INTERIS INDIA	100,00 %
- JIANGSU COLVES FLUID CONTROL	100,00%

- PARLYM BELGIUM	100,00%
- PARLYM BRESIL	100,00 %
- PARLYM CAMEROUN	100,00 %
- PARLYM GUINEE EQUATORIALE	65,00 %
- PARLYM INTERNATIONAL CONGO	100,00%
- PARLYM LIMITED	100,00%
- PARLYM MONACO	100,00%
- PARM AFRIQUE	100,00%
- PARM AFRIQUE SENEGAL	100,00%
- PARSMET	50,01%
- PARTECH	34,99 %
- PARLYM EXPERTISE	100,00%
- PARLYM INTERNATIONAL GABON	100,00%
- PM ENGINEERING	34,00%
- PROECO	83,00%
- TROUVAY AND CAUVIN COTE D'IVOIRE	49,00%
- TEA SISTEMI	83,00%
- THEMIS	89,99 %
- TROUVAY AND CAUVIN AFRIQUE	49,00 %
- TROUVAY AND CAUVIN MAURITIUS	49,00%

Entités exclues du périmètre de consolidation :

La société ELYSE TECHNOLOGY est exclue du périmètre de consolidation.

Elle n'est pas consolidée, conformément à l'article L233-19 II 2° du code de commerce, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors du périmètre de consolidation lorsqu'elle ne représente, seule ou avec d'autres, qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle que doivent donner les comptes consolidés.

Variations de périmètre :

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a été caractérisé par plusieurs opérations impactant le périmètre :

Acquisition du sous-groupe DSEC :

En juillet 2025, le Groupe a acquis les titres de la société DSEC à hauteur de 57%. A cette occasion, les sociétés détenues par DSEC entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe. Il s'agit des sociétés suivantes :

- DSC AGRO détenue à 100,00% par DSEC
- DSEC INDIA détenue à 99,99% par DSEC
- DSC ARGENTINA détenue à 100,00% par DSEC
- EMINEO MAURITIUS détenue à 20,00% par DSEC
- INTERIS France détenue à 100,00% par DSEC
- INTERIS INDIA détenue directement et indirectement à 100% par DSEC
- DSC MAROC détenue à 100,00% par DSEC

Autres acquisitions de filiales :

Au cours de l'exercice 2025, PROECO a acquis 100,00% des titres de TEA SISTEMI.

Création de filiales :

Au cours de l'exercice 2025 :

- PARLYM BRESIL a été créée et est détenue à 100,00% par PARLYM INTERNATIONAL
- PARLYM GUINEE EQUATORIALE a été créée et est détenue à 65,00% par PARLYM INTERNATIONAL
- PARLYM BELGIUM a été créée et est détenue à 100,00% par PARLYM
- TROUVAY AND CAUVIN Côte d'Ivoire a été créée et est détenue indirectement à 24,00% par PARLYM INTERNATIONAL

Sorties de périmètre :

NEANT

2.1.2 Analyse du compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en K€

	Exercice au 31 décembre 2024	Exercice au 31 décembre 2025
Chiffre d'affaires	251 681	290 633
Autres produits d'exploitation	3 055	3 830
Total des produits d'exploitation	254 737	294 463
Achats consommés	-26 680	-41 266
Charges de personnel	-92 802	-109 794
Autres charges d'exploitation	-114 081	-112 082
Impôts et taxes	-3 103	-4 128
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-2 786	-6 153
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	15 285	21 039
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	-	-

Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	15 285	21 039
Charges et produits financiers	275	-1 707
Charges et produits exceptionnels	-351	-72
Impôts sur les résultats	-4 978	-6 748
Résultat net des entreprises intégrées	10 231	12 512
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	27	-118
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 258	12 394
Intérêts minoritaires	670	1 326
Résultat net (part du groupe)	9 588	10 068

2.1.3 Présentation du bilan consolidé au 31 décembre 2025 en K€

2.1.3.1 Examen des postes d'actif

	Exercice au 31 décembre 2024	Exercice au 31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles	21 679	40 648
Dont écarts d'acquisition	20 502	37 379
Immobilisations corporelles	5 911	10 009
Immobilisations financières	1 601	1 855
Titres mis en équivalence	44	148
Total actif immobilisé	29 237	52 659
Stocks et en-cours	7 173	11 020

Créances clients et comptes rattachés	108 413	90 672
Autres créances et comptes de régularisation	13 724	24 028
Valeurs mobilières de placement	6	76
Disponibilités	73 147	85 771
Total actif circulant	202 463	211 568
Total actif	231 700	264 228

2.1.3.2 Examen des postes de passif

	Exercice au 31 décembre 2024	Exercice au 31 décembre 2023
Capital	9 242	9 000
Primes	875	1 196
Réserves et résultat consolidées	27 122	32 343
Autres	-	-
Capitaux propres (part du groupe)	37 239	42 540
Intérêts minoritaires	1 450	3 719
Provisions	5 289	7 726
Emprunts et dettes financières	53 743	65 973
Fournisseurs et comptes rattachés	37 159	38 977
Autres dettes et comptes de régularisation	96 820	105 293
<i>Dont écarts d'acquisition négatif</i>	-	-
Dettes	187 722	210 243
Total passif	231 700	264 228

2.2. ACTIVITE DU GROUPE PAR PÔLE

2.2.1 POLE « HOLDINGS »

Le pôle « HOLDINGS » est représenté par les sociétés suivantes.

Sociétés	Intérêt %	*	Capital €	Kx propres €	Total bilan €	Chiffres d'affaires €	Résultat Net €
PARLYM	99,99	IG	677 469	20 726 336	58 253 428	12 850 155	13 119 589
PARSMET	50,01	IG	500 010	1 157 863	2 673 317	333 833	97 822

* IG : intégration globale

2.2.2. Pôle « IMMOBILIER »

Les sociétés membres de groupe consolidé sont les suivantes :

Sociétés	Intérêt %	*	Capital €	Kx propres €	Total bilan €	Chiffres d'affaires €	Résultat Net €
SCI LA GARANCE	99,99	IG	40 000	933 397	941 926	28 090	893 397
SCI DAHLIAS	99,99	IG	10 000	- 197 928	379 913	89 122	-1 401

* IG : intégration globale

2.2.3 Pôle « EUROPE »

Les sociétés membres du groupe consolidé sont les suivantes :

Sociétés	Intérêt %	*	Capital €	Kx propres €	Total bilan €	Chiffres d'affaires €	Résultat Net €
PARLYM ENGINEERING	100,00	IG	850 000	7 051 334	28 247 631	61 285 622	6 356 896
PARLYM INSPECTION	100,00	IG	100 000	980 842	3 699 470	6 996 291	774 813
PARLYM BELGIUM	100,00	IG	40 000	6 686	27 936	-	-33 314
PARLYM PROJECT MANAGEMENT	91,12	IG	1 881 260	6 126 107	10 509 955	17 779 635	979 449
PARLYM MONACO	100,00	IG	15 000	621 142	1 617 159	6 762 725	284 588
PROECO	83,00	IG	100 000	4 238 450	14 135 917	13 138 881	1 551 676
TEA SISTEMI	83,00	IG	260 000	2 412 996	4 661 047	-	-
DIMEO	100,00	IG	76 986,75	- 59 220	2 499 992	5 525 329	- 31 815
PARLYM UK	99,99	IG	1 146	46 105	701 451	2 781 816	70 928
DSEC	57,00	IG	4 500 000	5 973 130	17 995 018	31 825 787	646 566
DS AGRO	57,00	IG	4 694 541	1 472 969	3 480 804	8 700 853	823 692

INTERIS France	57,00	IG	2 200 000	3 541 252	17 651 764	21 836 336	857 052
DSEC INDIA	56,43	IG	196 804	516 552	999 826	3 221 599	53 147
INTERIS INDIA	57,00	IG	293 949	-190 976	872 683	5 347 956	91 855
DSC ARGENTINA	56,43	IG	6 131	48 847	50 081	1 085	-120 289
DSC MAROC	57,00	IG	8 396	21 104	279 151	-	-29 836
EMINEO MAURITIUS	11,40	MEE	738 007	882 615	882 615	-	-222 846

* IG : intégration globale
MEE : mise en équivalence

2.2.4 Pôle « INTERNATIONAL »

Les sociétés membres du groupe consolidé sont les suivantes :

Sociétés	Intérêt		Capital	Kx propres	Total bilan	Chiffres d'affaires	Résultat Net
	%	*	€	€	€	€	€
PARLYM INTERNATIONAL	100,00	IG	3 000 000	9 233 197	65 091 094	59 481 592	3 912 117
ACI-SOMAGEP	94,85	IG	8 080	3 040 015	8 831 068	18 029 357	1 376 251
PARLYM CONSULTING	100,00	IG	1 000 000	3 320 551	11 737 630	20 496 441	769 275
PARLYM CAMEROUN	99,99	IG	3 812	1 684 276	12 774 376	10 579 480	1 162 412
PARLYM BRESIL	100,00	IG	21 938	7 588	11 924	0	-14 930
CFC	94,85	IG	2 527 699	2 315 431	2 332 639	104 428	-29 903
PARLYM INTERNATIONAL GABON	100,00	IG	7 623	679 713	4 254 254	12 674 794	-44 455
PM ENGINEERING	34,00	MEE	27 985	270 183	467 951	685 575	71 095
JCFC	94,85	IG	1 806 974	839 445	1 692 470	2 107 315	120 015
PARLYM INTERNATIONAL CONGO	100,00	IG	15 246	-138 057	2 734 933	10 230 159	-429 235
PARTECH	34,99	MEE	15 246	-344 697	1 051 515	2 933 127	-278 301
PARLYM EXPERTISE	100,00	IG	15 246	835 516	2 627 174	10 396 643	702 076
PARLYM GUINEE EQUATORIALE	65,00	IG	76 232	417 542	2 462 366	4 237 320	340 510
PARM AFRIQUE	99,99	IG	625 105	1 076 713	13 410 938	14 932 756	276 817
THEMIS	89,99	IG	67 771	1 295 126	3 532 492	3 065 559	262 471
PARM AFRIQUE SENEGAL	100,00	IG	15 246	17 815	44 657	74 490	-2 107
TC MAURITIUS	48,99	IP	2 994 186	2 728 118	3 107 733	-	-
TC AFRIQUE	48,99	IP	190 581	2 396 095	9 152 406	10 391 854	-129 519
INDUSTRIE SERVICES INTERNATIONAL	100,00	IG	30 000	2 953 699	6 106 609	7 505 828	- 1518 304

- * IG : intégration globale
- MEE : mise en équivalence
- IP : intégration proportionnelle

2.2.5 Participations croisées

Nous vous informons que notre société ne détient aucune participation croisée avec une autre société par actions.

3.1 CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre présidente, aux directeurs généraux et au comité stratégique et éthique quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Signature :

Le Comité Stratégique et Ethique

Pour SANKOFA

Johann CHARRIER



Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	590939 TTC	0 TTC	0 TTC	0 TTC	0 TTC	0 TTC	221769 TTC	204238 TTC	20793 TTC	20793 TTC	62378 TTC	308202 TTC	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice <i>(préciser : HT ou TTC)</i>	53.16% HT	0%	0%	0%	0%	0%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice <i>(préciser : HT ou TTC)</i>							10.70% HT	9.85% HT	1% HT	1% HT	3% HT	14.86% HT	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues <i>(préciser : HT ou TTC)</i>													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : <i>(préciser)</i> ☐ Délais légaux : <i>(préciser)</i>						☐ Délais contractuels : <i>(préciser)</i> ☐ Délais légaux : <i>(préciser)</i>						

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 9 000 330 EUROS

SIEGE SOCIAL : MARSEILLE (13016), 1 RUE DU DOCTEUR ZAMENHOF

528 556 806 RCS MARSEILLE

COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

COPIE CERTIFIEE CONFORME

YAFOYE

Directrice Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Lavier', is written over a horizontal line.

Bilan consolidé

Actif			
Montants en K€	Note n°	2025.12	2024.12
Immobilisations incorporelles	4.1	40 648	21 679
- Dont écarts d'acquisition positifs	4.1.1	37 379	20 502
Immobilisations corporelles	4.2	10 009	5 911
Immobilisations financières	4.3	1 855	1 601
Titres mis en équivalence	4.4	148	44
Actif Immobilisé		52 659	29 237
Stocks et en-cours	4.5	11 020	7 173
Clients et comptes rattachés	4.6	90 672	108 413
Autres créances et comptes de régularisation ⁽¹⁾	4.7	24 028	13 724
Valeurs mobilières de placement	4.9	76	6
Disponibilités	4.9	85 771	73 147
Actif circulant		211 568	202 463
Total de l'actif		264 228	231 700

⁽¹⁾ Dont impôts différés actifs

Passif			
Montants en K€	Note n°	2025.12	2024.12
Capital ⁽²⁾	4.10	9 000	9 242
Primes ⁽²⁾		1 196	875
Réserves et résultat consolidés ⁽³⁾		32 343	27 122
Autres		-	-
Capitaux propres (Part du groupe)		42 540	37 239
Intérêts minoritaires		3 719	1 450
Provisions	4.11	7 726	5 289
Emprunts et dettes financières	4.12	65 973	53 743
Fournisseurs et comptes rattachés	4.13	38 977	37 159
Autres dettes et comptes de régularisation ⁽⁴⁾	4.14	105 293	96 820
- Dont écarts d'acquisition négatifs		-	-
Dettes		210 243	187 722
Total du passif		264 228	231 700

⁽²⁾ De l'entité mère consolidante

⁽³⁾ Dont résultat net de l'exercice

⁽⁴⁾ Dont impôts différés passifs

Compte de résultat consolidé

Montants en K€	Note n°	2025.12	2025.12 Proforma *	2024.12
Chiffre d'affaires	5.1	290 633	319 136	251 681
Autres produits d'exploitation	5.2	3 830	4 637	3 055
Achats consommés	5.3	(41 266)	(43 058)	(26 680)
Charges de personnel ⁽¹⁾	5.4	(109 794)	(119 427)	(92 802)
Autres charges d'exploitation	5.5	(112 082)	(127 875)	(114 081)
Impôts et taxes		(4 128)	(6 168)	(3 103)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ⁽²⁾	5.6	(6 153)	(6 518)	(2 786)
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		21 039	20 727	15 285
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées		-	-	-
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées		-	-	-
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		21 039	20 727	15 285
Charges et produits financiers	5.7	(1 707)	(1 692)	275
Charges et produits exceptionnels	5.8	(72)	(167)	(351)
Impôt sur les résultats	6.1	(6 748)	(6 409)	(4 978)
Résultat net des entreprises intégrées		12 512	12 459	10 231
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		(118)	(118)	27
Résultat net de l'ensemble consolidé		12 394	12 341	10 258
Intérêts minoritaires		1 326	1 303	670
Résultat net (part du groupe)		11 068	11 038	9 588

⁽¹⁾ Y compris participation des salariés

⁽²⁾ Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

* Pour les besoins de l'information financière, la colonne « proforma » inclut le résultat du sous-groupe DSEC (acquis en juillet 2025) en année pleine comme si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2025.

Tableau des flux de trésorerie

Montants en K€

Note n°

2025.12

2024.12

OPERATIONS D'EXPLOITATION

RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES	12 512	10 231
Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie	101	(18)
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	3 494	1 559
Plus et moins values de cession	95	312
- Impôts différés	(182)	27
Variations nettes des intérêts courus	276	16
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	16 296	12 127
Variation des stocks	(3 313)	2 066
Variations créances clients et autres débiteurs	25 101	2 165
Variations provisions clients et autres débiteurs	1 228	107
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	(22 585)	1 845
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	431	6 183
Flux net de trésorerie lié à l'activité	16 727	18 310

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	(5 747)	(3 217)
Cessions, réductions d'immobilisations	1 417	139
Incidences des variations de périmètre s/trésor.	(5 921)	(6 129)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(10 252)	(9 207)

OPERATIONS DE FINANCEMENT

Dividendes et acomptes sur dividendes versés par la société mère	(4 593)	(3 004)
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	(258)	(318)
Augmentation (réductions) de capital	(1 344)	()
Subventions d'investissements reçues	-	8
Emissions d'emprunts	23 167	14 159
Remboursements d'emprunts	(8 176)	(4 514)
Frais d'émission d'emprunts	-	-
Comptes courants financiers	-	(70)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	8 796	6 262

Variation de conversion (D)	424	(3)
-----------------------------	-----	-----

VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	15 695	15 362
---	---------------	---------------

Trésorerie d'ouverture	64 879	49 517
Disponibilités et VMP	85 848	73 153
Découverts bancaires	5 273	8 274
Trésorerie de clôture	80 575	64 879

Variation des capitaux propres consolidés

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Clôture 2023.12	9 242	875	13 629	7 007	30 753	1142	31 895
Affectation Résultat	-	-	7 007	(7 007)	-	(0)	(0)
Dividendes	-	-	(3 004)	-	(3 004)	(220)	(3 223)
Ecart de conversion	-	-	7	-	7	-	7
Résultat période	-	-	-	9 588	9 588	670	10 258
Variation de capital	-	-	-	-	-	(0)	(0)
Autres mouvements	-	-	(105)	-	(105)	(142)	(247)
Clôture 2024.12	9 242	875	17 534	9 588	37 239	1 450	38 689
Affectation Résultat	-	-	9 588	(9 588)	-	-	-
Dividendes	-	(137)	(5 896)	-	(6 033)	(258)	(6 291)
Ecart de conversion	-	-	(76)	-	(76)	(30)	(106)
Résultat période	-	-	-	11 068	11 068	1 326	12 394
Variation de capital	(241)	458	124	-	341	0	341
Variation de périmètre	-	-	-	-	(0)	1 231	1 231
Autres mouvements	-	-	-	-	-	(0)	(0)
Clôture 2025.12	9 000	1196	21 274	11 068	42 540	3 719	46 259

1. Faits significatifs

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Opérations sur le capital :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, plusieurs opérations portant sur le capital social de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS ont été réalisées :

- Une augmentation du capital social à hauteur de 97 040 € par émission de 9 704 actions nouvelles au profit de la société QP INVEST.
- Une diminution de capital social à hauteur de 338 430 €, au moyen d'un rachat de 33 843 actions propres à la société BALTAMON.

Versement de compléments de prix :

Les compléments de prix suivants ont été versés au cours de l'exercice :

- Complément de prix versé au titre de l'acquisition des actions DIMEO d'un montant de 100 K€
- Complément de prix versé au titre de l'acquisition des actions PROECO d'un montant de 360 K€

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

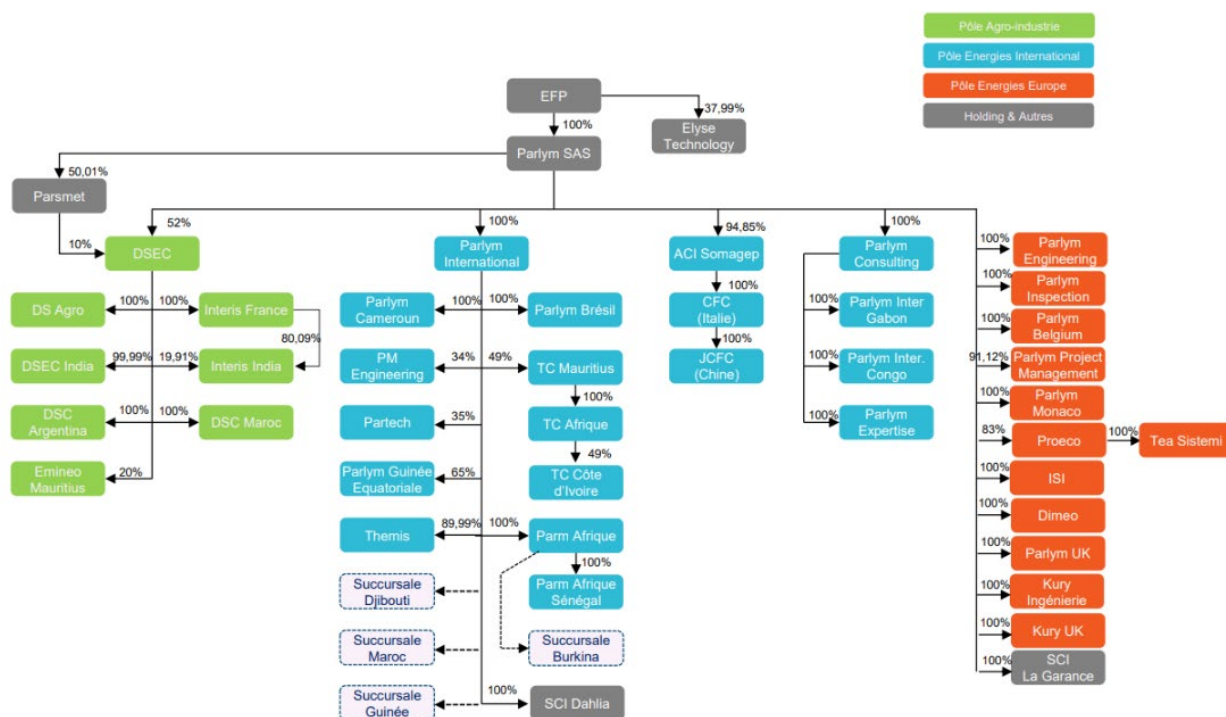
Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur le patrimoine et la situation financière du groupe n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

2. Activité(s) et périmètre

2.1. Activité(s)

L'activité du groupe s'articule autour de l'ingénierie et les études de projets industriels.

2.2. Organigramme au 31 décembre 2025



Les filiales KURY Ingénierie et KURY UK ont été acquises postérieurement au 31 décembre 2025.

2.3. Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Sociétés	Siège Social	N° Siren	Formes juridiques	Méthode de consolidation 2025.12	Méthode de consolidation 2024.12	% Contrôle 2025.12	% Contrôle 2024.12	% Intérêts 2025.12	% Intérêts 2024.12
Engineering and Finance Partners	Marseille - France	528 556 806	SAS	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère
Dahlias	Marseille - France	518 868 013	SCI	IG	IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
La Garance	Marseille - France	443 395 876	SCI	IG	IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
ACI Somagep	Chaponnay - France	404 442 063	SAS	IG	IG	94,85%	79,98%	94,85%	79,98%
Dimeo	Six-Fours-les-Plages - France	300 461 670	SAS	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Industrie Services International	Fère-en-Tardenois - France	520 184 078	SAS	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Interis France	Les Mesneux - France	824 538 466	SASU	IG	N/A	100,00%	N/A	57,00%	N/A
Parlym	Marseille - France	400 131 116	SAS	IG	IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Parlym Consulting	Gelos - France	514 789 353	SAS	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Parlym Engineering	Marseille - France	71 803 795	SAS	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Parlym Inspection	Marseille - France	488 047 390	SASU	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Parlym International	Marseille - France	348 497 769	SAS	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Parlym Project Management	Rueil-Malmaison - France	508 196 839	SAS	IG	IG	91,12%	91,12%	91,12%	91,12%
Colves Fluid Control	Masate - Italie	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	94,85%	79,98%
DS Agro	Mont-Saint-Guibert - Belgique	N/A	N/A	IG	N/A	100,00%	N/A	57,00%	N/A
DSC Argentina	Buenos Aires - Argentine	N/A	N/A	IG	N/A	99,99%	N/A	56,43%	N/A
DSC Maroc	Casablanca - Maroc	N/A	N/A	IG	N/A	100,00%	N/A	57,00%	N/A
DSEC	Mont-Saint-Guibert - Belgique	N/A	N/A	IG	N/A	62,00%	N/A	57,00%	N/A
DSEC India	Chennai - Inde	N/A	N/A	IG	N/A	99,99%	N/A	56,43%	N/A
Emineo Mauritius	Vaacoas-Phoenix - Île Maurice	N/A	N/A	MEE	N/A	20,00%	N/A	11,40%	N/A
Interis India	Pune - Inde	N/A	N/A	IG	N/A	100,00%	N/A	57,00%	N/A
Jiangsu Colves Fluid Control	Nantong - Chine	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	94,85%	79,98%
Parlym Belgium	Mont-Saint-Guibert - Belgique	N/A	N/A	IG	N/A	100,00%	N/A	100,00%	N/A
Parlym Bresil	Rio de Janeiro - Brésil	N/A	N/A	IG	N/A	100,00%	N/A	100,00%	N/A
Parlym Cameroun	Douala - Cameroun	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Parlym Guinée Equatoriale	Malabo - Guinée Equatoriale	N/A	N/A	IG	N/A	65,00%	N/A	65,00%	N/A
Parlym International Congo	Pointe-Noire - République du Congo	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	99,99%
Parlym Limited	Tunbridge Wells - Royaume-Uni	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Parlym Monaco	Monaco - Monaco	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Parm Afrique	Abidjan - Côte d'Ivoire	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Parm Afrique Senegal	Dakar - Sénégal	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Parsmet	Mont-Saint-Guibert - Belgique	N/A	N/A	IG	N/A	50,01%	N/A	50,01%	N/A
Partech	Abidjan - Côte d'Ivoire	N/A	N/A	MEE	MEE	34,99%	34,99%	34,99%	34,99%
Parlym Expertise	Port Gentil - Gabon	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	90,98%
Parlym International Gabon	Port Gentil - Gabon	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	90,98%
PM Engineering	Casablanca - Maroc	N/A	N/A	MEE	MEE	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%
Proeco	Forlì - Italie	N/A	N/A	IG	IG	83,00%	83,00%	83,00%	83,00%
Trouvay and Cauvin Cote d'Ivoire	Abidjan - Côte d'Ivoire	N/A	N/A	IP	N/A	49,00%	N/A	24,01%	N/A
Tea Sistemi	Pise - Italie	N/A	N/A	IG	N/A	83,00%	N/A	83,00%	N/A
Themis	Côte d'Ivoire	N/A	N/A	IG	IG	89,99%	100,00%	89,99%	100,00%
Trouvay and Cauvin Afrique	Abidjan - Côte d'Ivoire	N/A	N/A	IP	IP	49,00%	49,00%	48,99%	48,99%
Trouvay and Cauvin Mauritius	Ebène - Île Maurice	N/A	N/A	IP	IP	49,00%	49,00%	48,99%	48,99%

2.4. Entités exclues du périmètre de consolidation

La société Elyse Technology est exclue du périmètre de consolidation.

Elle n'est pas consolidée, conformément à l'article L 233-19 II 2° du code de commerce, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors du périmètre de consolidation lorsqu'elle ne représente, seule ou avec d'autres, qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle que doivent donner les comptes consolidés.

2.5. Variations de périmètre

Comme mentionné précédemment, l'exercice clos au 31 décembre 2025 a été caractérisé par plusieurs opérations impactant le périmètre :

Acquisition du sous-groupe DSEC :

En juillet 2025, le Groupe a acquis les titres de la société DSEC à hauteur de 57%. A cette occasion, les sociétés détenues par DSEC entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe. Il s'agit des sociétés suivantes :

- La société DS Agro détenue à 100 % par DSEC
- La société DSEC India détenue à 99,99 % par DSEC
- La société DSC Argentina détenue à 100 % par DSEC
- La société Emineo Mauritius détenue à 20 % par DSEC
- La société Interis France détenue à 100 % par DSEC
- La société Interis India détenue directement et indirectement à 100 % par DSEC
- La société DSC Maroc à 100 % par DSEC

Autres acquisitions de filiales :

Au cours de l'exercice 2025 :

- La société Proeco a acquis 100% des titres de la société Tea Sistemi

Création de filiales :

Au cours de l'exercice 2025 :

- La société Parlym Brésil a été créée et est détenue à 100 % par Parlym International.
- La société Parlym Guinée Equatoriale a été créée et est détenue à 65 % par Parlym International.
- La société Parlym Belgium a été créée et est détenue à 100% par Parlym SAS.
- La société Trouvay And Cauvin Côte d'Ivoire a été créée et est détenue indirectement à 24 % par Parlym International

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes comptables et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe EFP sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Le règlement comptable ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés est appliqué. Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre 2025.

3.2. Changements comptables

3.2.1. Changement de méthode comptable à la suite d'un changement de réglementation comptable :

3.2.1.1. *Première application du règlement ANC 2022-06*

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers modifie le règlement ANC N°2014-03 applicable aux comptes individuels des entités industrielles et commerciales. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes individuels mais également au niveau des comptes consolidés.

Dans les comptes consolidés, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application. Ces reclassements dans les comptes consolidés n'ont pas d'impacts au niveau de la colonne N-1.

3.2.1.2. *Première application du règlement ANC 2024-05*

Le règlement ANC N° 2024-05 relatif aux écarts d'acquisition et à la méthode applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun modifie le règlement ANC 2020-01 applicable aux comptes consolidés. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes consolidés.

Les dispositions du règlement ANC N°2024-05 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application. Ce règlement est sans impact sur les comptes consolidés 2025.

3.3. Modalités de consolidation

3.3.1. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2025. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe EFP assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles le Groupe EFP exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées du fait de leur faible impact (cf. note 2.4 "entités exclues du périmètre de consolidation").

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les éléments des comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

3.4. Méthodes comptables et règles d'évaluation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

L'application des méthodes de référence du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de référence	Obligatoire/ Référence	Note
Comptabilisation des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés	Obligatoire	3.4.3
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Référence	3.4.11
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	Obligatoire	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Référence	3.4.6

3.4.1. Immobilisations incorporelles

3.4.1.1. *Ecart d'acquisition*

L'écart d'évaluation est constitué par la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entité contrôlée retraité aux normes comptables du groupe.

L'écart d'acquisition est constitué par la différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués à la date d'acquisition selon les modalités de l'article 232-1 et suivants, du règlement ANC 2020-01.

Le coût d'acquisition représente la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur estimé à la valeur vénale, dans le cas de l'application obligatoire ou de l'option possible pour la « méthode alternative » le coût d'acquisitions de l'opération correspond au montant de l'augmentation de capital et de Prime d'émission majoré de la soulte éventuelle et des frais d'acquisition (art 232-9 du règlement ANC 2020-01).

Conformément au règlement ANC 2020-01, §231-10 *Période d'évaluation*, l'entité consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs identifiables. Les ajustements ainsi comptabilisés après l'exercice d'acquisition impactent le bilan d'ouverture de cet exercice et n'ont donc pas d'effet sur les comptes consolidés de l'exercice d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif immobilisé au poste « Immobilisations incorporelles » et indiqué sur la ligne « Dont écarts d'acquisition positifs ».

L'écart d'acquisition négatif est porté au passif au poste « Autres dettes et comptes de régularisation » et indiqué sur la ligne « Dont écarts d'acquisition négatifs ».

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition actif.

Ecart d'acquisition présentant une durée non limitée :

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année. La valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Ecart d'acquisition présentant une durée limitée :

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition actif est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Dans ce cas, un test de dépréciation est effectué lorsqu'il existe un indice de perte de valeur : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Ecart d'acquisition négatif :

L'écart d'acquisition négatif peut correspondre à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses ou à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Il est repris au résultat selon les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Dans la situation d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, l'écart d'acquisition négatif est repris immédiatement en application des dispositions prévues par l'article 231-12.

Dotations et reprises :

Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs et les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées sont inscrites dans les lignes du résultat d'exploitation prévues à cet effet.

Comme pour tous les produits et charges du compte de résultat consolidé, leur présentation dans le résultat exceptionnel est soumise au respect des règles définissant le résultat exceptionnel prévues par le règlement de l'ANC relatif aux comptes individuels.

Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés à des entités mises en équivalence et les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés à ces mêmes entités sont inscrites sur la ligne « Résultat net lié aux entités mises en équivalence ».

3.4.1.2. Autres immobilisations incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, et escomptes de règlement ainsi que tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue

de l'utilisation envisagée, incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte, ...).

- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production, suivant les mêmes principes que ci-dessus.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.4.1.3. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Brevets, licences	Linéaire	N/A
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 2 ans

3.4.2. Immobilisations corporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, et escomptes de règlement ainsi que tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner, incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte, ...).

- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production, suivant les mêmes principes que ci-dessus.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Aménagements et agencements des constructions	Linéaire	5 à 30 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	4 à 6 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

3.4.3. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Le retraitement des contrats de crédit-bail et contrats assimilés, et opérations de cession-bail est d'application obligatoire dans les comptes consolidés.

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et contrats assimilés, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (comptabilisation au bilan sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant). Au compte de résultat, une dotation aux amortissements et une charge financière sont comptabilisés. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

3.4.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ce poste comprend également des titres de participation dans des sociétés non consolidées comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité.

3.4.5. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables du groupe de l'entité mise en équivalence.

Ils sont évalués, à la clôture, selon les mêmes principes d'évaluation que les titres de participation.

3.4.6. Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode CUMP : « Coût Unitaire Moyen Pondéré ».

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition, en fonction de l'ancienneté du stock et de son niveau de rotation. Il est appliqué au prix d'achat un coefficient de dépréciation en fonction de ces critères.

Les travaux en cours sont évalués au coût de revient direct selon la méthode de l'avancement, au poste « Produits constatés d'avance » au passif. Les états financiers et les coûts de structure ne sont pas intégrés dans la valorisation des en-cours. Seuls les coûts directs de production composés de sous-traitance technique, coûts salariaux de production et de déplacement des salariés, sont incorporés au coût de revient.

3.4.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4.8. Autres créances et comptes de régularisation

3.4.8.1. Impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur, c'est à dire ceux résultant des textes fiscaux à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte, sauf exceptions prévues par le présent règlement ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables.
- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période

Le solde d'impôt différé actif est comptabilisé dans la rubrique « Autres créance et comptes de régularisation ». Le solde d'impôt différé passif est comptabilisé dans la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ».

3.4.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

3.4.10. Provisions

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel au titre de leur montant ou de leur échéance. Elles résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain, à la date de clôture, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs à des litiges ponctuels.

3.4.11. Engagements de retraite et avantages similaires

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est dorénavant déterminé après la prise en compte de facteurs de rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations. La provision est comptabilisée directement dans les comptes sociaux de certaines sociétés (sociétés africaines). Pour les autres sociétés du groupe, elle fait l'objet d'une consolidation.

3.4.12. Méthodes des de conversion des opérations en devise

Les opérations en devise sont converties selon la méthode du cours de clôture.

Les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture. Les comptes de résultat sont convertis au taux moyen.

Les différences de conversion sont enregistrées en écart de conversion dans les capitaux propres.

4. Notes sur les postes du bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Ecart acquisition positif	23 031	-	-	-	16 878	39 909
Conces.. brevets & licences	3 372	152	-	130	3 661	7 315
Fonds commercial	30	-	-	-	1 990	2 020
Autres immob.incorporelles	-	-	-	-	2	2
Immobilisations incorporelles – brut	26 433	152	-	130	22 530	49 245
Amort.écarts acquisition	(2 530)	-	-	-	-	(2 530)
Amort./déprec. conces.. brev.& lic.	(2 772)	(466)	1	(126)	(3 253)	(6 615)
Amort.fonds commercial	548	-	-	-	-	548
Amort./déprec. autres immob.incorp.	-	-	-	-	(1)	(1)
Amortissements & Dépréciations	(4 753)	(466)	1	(126)	(3 254)	(8 597)
Ecart acquisition positif	20 502	-	-	-	16 878	37 379
Conces.. brevets & licences	600	(314)	1	4	408	700
Fonds commercial	578	-	-	-	1 990	2 568
Autres immob.incorporelles	-	-	-	-	1	1
Immobilisations incorporelles – net	21 679	(314)	1	4	19 277	40 648

4.1.1. Détail des écarts d'acquisition positifs

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée maximale est estimée à 10 ans.

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2025.12
ACI Somagep	1 432	-	-	227	1 659
Parm Afrique	315	-	-	-	315
Parlym Project Management	5 456	-	-	-	5 456
Colves Fluid Control	643	-	-	-	643
Parlym Engineering	3 083	-	-	-	3 083
Dimeo	84	-	-	100	184
Engineering and Finance Partners	293	-	-	-	293
Industrie Services International	2 093	-	-	-	2 093
Parlym	1 840	-	-	-	1 840
Parlym International	4	-	-	-	4
Parlym Inspection	9	-	-	-	9
Parlym Consulting	3 799	-	-	-	3 799
PROECO	1 325	-	-	360	1 685
Trouvay and Cauvin Afrique	75	-	-	-	75
Trouvay and Cauvin Mauritius	135	-	-	-	135
THEMIS	2 447	-	-	-	2 447
DSEC	-	-	-	14 495	14 495
Parsmet	-	-	-	280	280
Tea Sistemi	-	-	-	1 416	1 416
Écarts d'acquisition - brut	23 031	-	-	16 878	39 909
Parm Afrique	(165)	-	-	-	(165)
Parlym Engineering	(1 068)	-	-	-	(1 068)
Engineering and Finance Partners	(162)	-	-	-	(162)
Parlym	(911)	-	-	-	(911)
Parlym International	(4)	-	-	-	(4)
Parlym Inspection	(9)	-	-	-	(9)
Trouvay and Cauvin Afrique	(75)	-	-	-	(75)
Trouvay and Cauvin Mauritius	(135)	-	-	-	(135)
Amortissements & Dépréciations	(2 530)	-	-	-	(2 530)
ACI Somagep	1 432	-	-	227	1 659
Parm Afrique	149	-	-	-	149
Parlym Project Management	5 456	-	-	-	5 456
Colves Fluid Control	643	-	-	-	643
Parlym Engineering	2 015	-	-	-	2 015
Dimeo	84	-	-	100	184
Engineering and Finance Partners	131	-	-	-	131
Industrie Services International	2 093	-	-	-	2 093
Parlym	929	-	-	-	929
Parlym Consulting	3 799	-	-	-	3 799
PROECO	1 325	-	-	360	1 685
THEMIS	2 447	-	-	-	2 447
DSEC	-	-	-	14 495	14 495
Parsmet	-	-	-	280	280
Tea Sistemi	-	-	-	1 416	1 416
Écarts d'acquisition - net	20 502	-	-	16 878	37 379

4.2. Immobilisations corporelles

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ change	Δ périmètre	2025.12
Terrains	482	-	(28)	-	-	-	453
Agencements sur terrain	1 440	-	-	(1 440)	-	-	-
Constructions	3 877	398	(1 531)	1 456	1	910	5 110
Constructions sur sol d'autrui	64	-	-	-	-	-	64
Install.& mat.indust.	4 461	1 573	(622)	(33)	3	77	5 459
Autres immob.corporelles	7 209	3 067	(1 223)	52	561	2 330	11 995
Immob.corporelles en cours	-	677	(47)	-	1	-	632
Avces/immob.corporelles	-	144	-	-	-	-	144
Immobilisations corporelles – brut	17 534	5 859	(3 451)	34	566	3 317	23 858
Amort./déprec. agencement sur terrain	(430)	-	-	430	-	-	-
Amort./déprec. constructions	(2 447)	(284)	1 194	(424)	()	(574)	(2 536)
Amort./déprec. constructions sur sol d'a	(64)	-	-	-	-	-	(64)
Amort./déprec. matériels & équip.	(3 696)	(383)	574	41	()	(64)	(3 529)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(4 986)	(1 236)	499	(24)	(270)	(1 705)	(7 720)
Amort. – Mali de fusion sur actifs corpor	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(11 623)	(1 903)	2 267	22	(270)	(2 343)	(13 849)
Terrains	482	-	(28)	-	-	-	453
Agencements sur terrain	1 010	-	-	(1 010)	-	-	-
Constructions	1 431	114	(337)	1 032	1	335	2 575
Install.& mat.indust.	765	1 190	(48)	7	2	13	1 930
Autres immob.corporelles	2 224	1 831	(724)	28	291	625	4 275
Immob.corporelles en cours	-	677	(47)	-	1	-	632
Avces/immob.corporelles	-	144	-	-	-	-	144
Immobilisations corporelles – net	5 911	3 956	(1 184)	56	295	974	10 009

4.3. Immobilisations financières

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ change	Δ périmètre	2025.12
Participations financières	850	(850)	-	851	-	-	851
Créances rattach.particip.	56	-	(31)	(5)	-	-	20
Autres titres immobilisés	1	-	-	5	-	-	6
Prêts	-	54	(48)	-	-	563	568
Dépôts et cautionnements versés	1 350	182	(280)	30	194	70	1 545
Immobilisations financières – brut	2 256	(614)	(359)	881	194	632	2 990
Prov.participations financières	(655)	-	-	-	-	-	(655)
Prov.créances rattach.part.	-	-	-	(1 170)	-	1 170	-
Prov.autres titres immob.	-	-	-	-	-	-	-
Prov.prêts	-	-	-	-	-	(480)	(480)
Prov. dépôts et caution. Versés	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(655)	-	-	(1 170)	-	690	(1 135)
Participations financières	194	(850)	-	851	-	-	196
Créances rattach.particip.	56	-	(31)	(1 175)	-	1 170	20
Autres titres immobilisés	1	-	-	5	-	-	6
Prêts	-	54	(48)	-	-	83	89
Dépôts et cautionnements versés	1 350	182	(280)	30	194	70	1 545
Immobilisations financières – net	1 601	(614)	(359)	(289)	194	1 322	1 855

4.4. Titres mis en équivalence

Les titres des entités mises en équivalence concernent les sociétés PARTECH, PM ENGINEERING et EMINEO.

4.5. Stocks et en-cours

Montants en K€	2024.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	2025.12
Stock mat.premières & fournitures	527	1 540	-	-	2 056
Stock en-cours product.biens	2 146	610	-	-	2 755
Stock en-cours product.serv.	1 150	778	-	-	2 477
Stock pdts interm.& finis	705	(192)	-	-	484
Stock marchandises	3 548	526	-	-	4 076
Stocks - brut	8 076	3 262	-	-	11 847
Prov.stock mat.prem.& fourn.	(551)	-	-	74	(453)
Prov.stock en-cours prod.biens	-	-	-	-	-
Prov.stock en-cours prod.serv.	-	-	-	-	-
Prov.stock pdts interm.& finis	-	-	-	-	-
Prov.stock marchandises	(352)	-	(123)	100	(375)
Dépréciation	(903)	-	(123)	174	(828)
Stock mat.premières & fournitures	(24)	1 540	-	74	1 603
Stock en-cours product.biens	2 146	610	-	-	2 755
Stock en-cours product.serv.	1 150	778	-	-	2 477
Stock pdts interm.& finis	705	(192)	-	-	484
Stock marchandises	3 196	526	(123)	100	3 701
Stocks - net	7 173	3 262	(123)	174	11 020

4.6. Clients et comptes rattachés

Les créances se décomposent par poste, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	Brut	à 1 an au +	à + d'1 an	Dép.	2024.12
Créances clients & cptes rattachés	90 672	94 936	94 936	-	(4 263)	108 413
Total clients et comptes rattachés	90 672	94 936	94 936	-	(4 263)	108 413

4.7. Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante

Montants en K€	2025.12	Brut	à 1 an au +	à + d'1 an	Dép.	2024.12
Avances et acptes versés / commandes	1 775	1 775	1 775	-	-	624
Actifs d'impôt différé	1 088	1 088	1 088	-	-	818
Fournisseurs débiteurs	1 268	1 268	1 268	-	-	899
Créance d'impôt exigible	1 767	1 767	1 767	-	-	565
Cptes courants débiteurs	300	420	420	-	(120)	414
Autres créances diverses	1 063	1 083	1 083	-	(20)	31
Autres créances d'exploitation	8 328	8 347	8 347	-	(19)	5 387
Divers - Produits à recevoir	68	68	68	-	-	269
Charges constatées d'avances	8 304	8 304	8 304	-	-	4 720
Comptes de régularisation actif	68	68	68	-	-	-
Total autres créances	24 028	24 187	24 187	-	(159)	13 724

4.8. Dépréciations sur actifs

Les dépréciations de l'actif se décomposent :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ change	Δ périmètre	2025.12
Immobilisations financières	(655)	-	-	(1 170)	-	690	(1 135)
Stocks et en-cours	(903)	(123)	174	-	24	-	(828)
Créances	(1 523)	(1 631)	435	(7)	()	(1 696)	(4 422)
Total des dépréciations	(3 081)	(1 754)	609	(1 177)	24	(1 007)	(6 385)

4.9. Valeurs mobilières de placements – Disponibilités

Montants en K€	2024.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ change	Δ périmètre	2025.12
Valeurs mob. – actions propres	-	11	-	-	-	-	11
Valeurs mob. – autres titres	6	59	-	-	()	-	65
Disponibilités	72 891	(4 912)	-	-	424	17 289	85 692
Intérêts courus/cptes financ.	256	(176)	-	-	-	-	80
Disponibilités et VMP – brut	73 153	(5 018)	-	-	424	17 289	85 848
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Disponibilités et VMP – net	73 153	(5 018)	-	-	424	17 289	85 848

4.10. Composition du capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social se compose de 924 172 actions d'une valeur nominale de 10 euros.

Une augmentation du capital social à hauteur de 97 040 € a été pratiquée au cours de l'exercice. Cette augmentation a été réalisée par émission de 9 704 actions nouvelles au profit de la société QP INVEST.

L'entité a également procédé à une diminution de son capital social à hauteur de 338 430 €, au moyen d'un rachat de 33 843 actions propres à la société BALTAMON.

Au 31 décembre 2025, le capital social se compose de 900 033 actions d'une valeur nominale de 10 euros.

4.11. Provisions

4.11.1. Récapitulatif

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep. Utilisée	Autres variations	Δ change	Δ périmètre	2025.12
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	1 175	1 783	(350)	-	()	81	2 689
Provisions pour Contrats déficitaires & Perts de c	-	8	-	-	-	-	8
Provisions pour Garanties	105	-	(105)	-	-	-	-
Provisions pour risques	1 280	1 791	(455)	-	()	81	2 697
Engagements de retraite et assimilés	3 197	804	(847)	644	-	1 214	5 011
Autres provisions pour charges	812	4	(172)	(626)	-	-	17
Provisions pour charges	4 009	808	(1 019)	17	-	1 214	5 029
Total provisions pour risques et charges	5 289	2 599	(1 474)	17	(0)	1 295	7 726

4.11.2. Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées

Concernant les régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés conformément à la recommandation ANC n°2013-02 « Engagements de retraite et avantages similaires » en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de services ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèse d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans plafonné à 60 ans pour les sociétés africaines ;
- Turn-over : estimé en fonction des statistiques de sorties de la DARES pour le secteur d'activité le plus proche ;
- Table de mortalité : tables officielles de l'INSEE distinctes hommes/femmes
- Taux actualisation : 4,5 % pour les sociétés françaises
- Taux augmentation salaires : 1,5 %
- Convention collective : convention propre à chaque entité

4.12. Emprunts et dettes financières

4.12.1. Variation des emprunts et dettes financières

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Autres variations	Δ change	2025.12
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	44 934	21 940	(7 937)	-	-	2	58 940
Emprunts auprès des états de crédits et crédit-b.	44 934	21 940	(7 937)	-	-	2	58 940
Dépôts et garanties reçus	226	988	(32)	-	(0)	-	1 182
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	203	238	(207)	-	(13)	(0)	222
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	106	357	(81)	-	(25)	-	357
Autres emprunts et dettes financières diverses	535	1 583	(320)	-	(38)	(0)	1 761
Soldes créditeurs de banque (trésorerie passive)	8 271	-	-	(3 021)	-	1	5 251
Soldes créditeurs de banque (Dettes)	-	-	-	-	-	-	-
Int.courus/solde créd.banque	3	-	-	19	-	-	22
Concours bancaires et intérêts courus	8 274	-	-	(3 002)	-	1	5 273
Total emprunts et dettes financières	53 743	23 523	(8 256)	(3 002)	(38)	3	65 973

4.12.2. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Montants en K€	2025.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	2024.12
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	58 940	6 581	48 746	3 613	44 934
Emprunts auprès des états de crédits et crédit-b.	58 940	6 581	48 746	3 613	44 934
Dépôts et garanties reçus	1 182	1 182	-	-	226
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	222	222	-	-	203
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	357	357	-	-	106
Autres emprunts et dettes financières diverses	1 761	1 761	-	-	535
Soldes créditeurs de banque (trésorerie passive)	5 251	5 251	-	-	8 271
Int.courus/solde créd.banque	22	22	-	-	3
Concours bancaires et intérêts courus	5 273	5 273	-	-	8 274
Total emprunts et dettes financières	65 973	13 614	48 746	3 613	53 743

4.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	< 1 an	> 1 an	2024.12
Dettes fourn.& cptes ratt.	38 977	38 977	-	37 159
Total fournisseurs	38 977	38 977	-	37 159

4.14. Les autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	< 1 an	> 1 an	2024.12
Dettes sur immobilisations	500	500	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	10 876	10 876	-	4 535
Dettes fiscales diverses et sociales	31 596	31 596	-	25 898
Comptes-courants créditeurs	189	189	-	228
Dettes diverses	2 491	2 491	-	1 264
Impôt différés Passifs	126	126	-	40
Comptes de régularisation passif	59 516	59 516	-	64 855
Total autres dettes et comptes de régul.	105 293	105 293	-	96 820

5. Postes du compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Montants en K€	2025.12	%	2024.12	%
Sociétés activité France	184 874	63,6%	174 528	69,3%
Sociétés activité international	105 721	36,4%	77 122	30,6%
Holding	-	0,0%	-	0,0%
SCI	37	0,0%	31	0,0%
Chiffre d'affaires	290 633	100,0%	251 681	100,0%

5.2. Autres produits d'exploitation

Montants en K€	2025.12	2024.12
Gains de change sur dettes et créances commerciale	38	-
Produit de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 090	-
Indemnités et autres produits	2 034	420
Indemnités d'assurance	408	-
Production Stockée	(1 062)	(483)
Production immobilisée	39	-
Subventions d'exploitation	104	452
Reprises d'amortissements et provisions	1 179	1 744
Transfert de charges	-	923
Total autres produits d'exploitation	3 830	3 055

5.3. Achats consommés

Montants en K€	2025.12	2024.12
Achats consommés matières premières et marchandises	(30 518)	(19 124)
Variation de stocks Marchandises	605	(1 728)
Achats de MP et autres approvisionnements	(11 551)	(5 981)
Variation de stocks MP et autres approv	197	153
Total achats consommés	(41 266)	(26 680)

5.4. Charges de personnel

Montants en K€	2025.12	2024.12
Rémunération du personnel	(83 624)	(70 542)
Charges sociales (SS & Prévoyance)	(23 842)	(20 140)
Autres charges sociales	(1 471)	(1 324)
Autres charges de personnel	(399)	(194)
Remboursements de charges de personnel	686	-
Participation des salariés	(1 144)	(602)
Total charges de personnel	(109 794)	(92 802)

5.5. Autres charges d'exploitation

Montants en K€	2025.12	2024.12
Achats de sous-traitance	(39 129)	(46 118)
Achats n.stockés mat.& fourm.	(4 817)	(2 582)
Autres services extérieurs	(213)	(122)
Sous-traitance	(21 772)	(27 536)
Location	(7 761)	(6 275)
Charges locatives	(439)	(262)
Entretien et réparations	(2 037)	(1 955)
Primes d'assurance	(2 250)	(1 432)
Divers services extérieurs	(206)	(110)
Personnel intérimaire	(8 440)	(5 562)
Honoraires	(6 366)	(4 905)
Publicité. relations publiques	(1 096)	(595)
Transports	(1 491)	(2 906)
Déplacemt. missions. récept.	(12 042)	(10 971)
Postes et telecoms	(520)	(470)
Services bancaires & ass.	(1 562)	(1 204)
Divers autres services ext.	(610)	(515)
Autres charges	(51)	(300)
Pertes sur créances irrécouvrables	(111)	-
Pertes de change sur dettes et créances comm.	(130)	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(651)	-
Pénalités et autres charges	(389)	(260)
Total autres charges d'exploitation	(112 082)	(114 081)

5.6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	2024.12
Dot.amort.immobilisations	(2 254)	(1 571)
Dot.amort.immos CB et assimilés	-	(17)
Dotations aux amt. d'exp.	(2 254)	(1 589)
Dot.prov.risques & charges d'exploitation	(2 133)	(709)
Dot.prov.actif circulant	(1 561)	(489)
Dot./dép des stocks pdts interm.& finis	(46)	-
Dot./dép des stocks marchandises	(158)	-
Dotations aux prov. et dép. d'exp.	(3 899)	(1 197)
Total dotations aux amt. et aux prov.	(6 153)	(2 786)

5.7. Charges et produits financiers

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	2025.12	2024.12
Produits de participations	-	8
Produits cessions d'éléments financiers	224	-
Différences positives de change	356	608
Autres Intérêts et Produits assimilés	1 349	1 851
Reprises sur provisions	26	65
Produits financiers	1 955	2 532
Dotations financières aux amortissements et prov.	(16)	(303)
Intérêts et charges assimilées	(2 465)	(1 536)
Différences négatives de change	(1 039)	(338)
Charges sur Cessions d'éléments financiers	(47)	-
Autres charges financières	(95)	(81)
Charges financières	(3 662)	(2 256)
Total charges et produits financiers	(1 707)	275

5.8. Charges et produits exceptionnels

Au 31 décembre 2025, le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Nature	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles
Directements lié(e)s à un événement majeur et inhabituel	611	(684)
Total résultat exceptionnel	611	(684)

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Montants en K€	2024.12
Produits except° sur op. de gestion	317
Produits except° sur op en capital	17
Reprises de provisions & transfert de ch.	90
Total des produits exceptionnels	423
Charges except° sur op. de gestion	(406)
Charges except° sur op. en capital	(1)
Dotations except° aux amort. & provisions	(367)
Total des charges exceptionnelles	(774)
Résultat exceptionnel	(351)

6. Impôts sur les résultats

6.1. Ventilation impôts exigibles / impôts différés

Montants en K€	2025.12	2024.12
Impôts exigibles	(6 932)	(4 951)
Impôts différés	182	(27)
Total impôt sur les résultats	(6 748)	(4 978)

6.2. Impôts différés actifs non activés

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ; ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Les pertes fiscales reportables n'ont pas été activées au 31 décembre 2025.

6.3. Preuve d'impôt

Montants en K€	2025.12
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 394
Neutralisation de la QP des résultats Stés M.E.E.	(118)
Neutralisation du rslt des activités abandonnées	-
Résultat net des entreprises intégrées	12 512
Impôt sur les résultats	(1) (6 748)
Résultat net avant impôts	19 260
Impôt théorique au taux en vigueur, 25%	(2) (4 815)
Différence d'impôt (1) - (2)	(1 933)
Taux d'impôt effectif	35,04%

	Charges	Produits
Différences permanentes sociales	(1 038)	
Différences permanentes de consolidation		56
Utilisation déficits non activés précédemment		
ID non activés sur déficits de l'exercice	(628)	
Taux d'impôt étranger	(700)	
Différence de taux d'impôt social		
Crédits d'impôts		413
Contribution sur l'impôt sur les sociétés	(36)	
Total	(2 402)	469
Différence nette		(1 933)

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

7.1.1. Engagements donnés

Aucun engagement n'est donné par le Groupe au 31 décembre 2025.

7.1.2. Engagements reçus

Aucun engagement n'est reçu par le Groupe au au 31 décembre 2025.

7.2. Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement est de 2043 personnes au 31 décembre 2025 contre 1509 personnes au 31 décembre 2024.

7.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires au titre des missions de commissariat aux comptes du groupe s'élèvent à 89 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 (contre 81 K€ au 31 décembre 2024).

8. Informations sectorielles

8.1. Ventilation des immobilisations

Montants en K€	2025.12	%	2024.12	%
Sociétés activité France	24 159	45,9%	20 941	71,6%
Sociétés activité international	28 087	53,3%	(3 440)	-11,8%
Holding	138	0,3%	11 010	37,7%
SCI	275	0,5%	726	2,5%
Actif immobilisé	52 659	100,0%	29 237	100,0%

8.2. Répartition du chiffre d'affaires

Montants en K€	2025.12	%	2024.12	%
Sociétés activité France	184 874	63,6%	174 528	69,3%
Sociétés activité international	105 721	36,4%	77 122	30,6%
Holding	-	0,0%	-	0,0%
SCI	37	0,0%	31	0,0%
Chiffre d'affaires	290 633	100,0%	251 681	100,0%

8.3. Ventilation du résultat net (part du groupe)

Montants en K€	2025.12	%	2024.12	%
Sociétés activité France	5 788	52,3%	5 306	55,3%
Sociétés activité international	4 467	40,4%	4 534	47,3%
Holding	398	3,6%	(238)	-2,5%
SCI	416	3,8%	(14)	-0,1%
Résultat net (part du groupe)	11 068	100,0%	9 588	100,0%

9. Parties liées

9.1. Transactions

Aucune information n'est à communiquer dans la mesure où les transactions réalisées entre le Groupe consolidé et ses parties liées, sont soit exclues de la liste des transactions à mentionner (conventions intragroupe), soit conclues à des conditions normales de marché, soit concernent des opérations non significatives

9.2. Dirigeants

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction. Elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

CAUSSE

Commissaire aux Comptes titulaire
91, av de l'arrousaire BP 80622
84031 Avignon Cedex

TALENZ ARES AUDIT

Commissaire aux Comptes titulaire
26, boulevard Saint Roch
BP 278
84011 AVIGNON CEDEX 1

ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS

SAS au capital de 9 000 330 €
Siège social : 1 Rue du Dr Zamenhof le Paul Cezanne
13016 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 528 556 806

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Associés de la société,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe des comptes consolidés :

- La note 2.5 « Variations de périmètre » concernant l'acquisition et la date d'entrée dans le périmètre de consolidation du sous-groupe DSEC ;
- La note 3.2 « Changements comptables » concernant le changement de méthode comptable que constitue la mise en œuvre des règlements ANC 2022-06 et ANC 2024-05 relatifs à la modernisation des états financiers et ses impacts.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 3.4.6 de l'annexe des comptes consolidés. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison, réalisées par la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.
- Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan 31 décembre 2025 s'établit à 37 379 k€, font l'objet d'un test de dépréciation conformément à ce que mentionne la note 3.4.1.1 de l'annexe des comptes consolidés ;

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Comité Stratégique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Comité Stratégique.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Avignon, le 2 juin 2026.
Les Commissaires aux Comptes

J.CAUSSE & ASSOCIES

Sylvain Rieu
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

TALENZ ARES AUDIT

Johan AZALBERT
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

Bilan consolidé

Actif			
Montants en K€	Note n°	2025.12	2024.12
Immobilisations incorporelles	4.1	40 648	21 679
- Dont écarts d'acquisition positifs	4.1.1	37 379	20 502
Immobilisations corporelles	4.2	10 009	5 911
Immobilisations financières	4.3	1 855	1 601
Titres mis en équivalence	4.4	148	44
Actif Immobilisé		52 659	29 237
Stocks et en-cours	4.5	11 020	7 173
Clients et comptes rattachés	4.6	90 672	108 413
Autres créances et comptes de régularisation ⁽¹⁾	4.7	24 028	13 724
Valeurs mobilières de placement	4.9	76	6
Disponibilités	4.9	85 771	73 147
Actif circulant		211 568	202 463
Total de l'actif		264 228	231 700

⁽¹⁾ Dont impôts différés actifs

Passif			
Montants en K€	Note n°	2025.12	2024.12
Capital ⁽²⁾	4.10	9 000	9 242
Primes ⁽²⁾		1 196	875
Réserves et résultat consolidés ⁽³⁾		32 343	27 122
Autres		-	-
Capitaux propres (Part du groupe)		42 540	37 239
Intérêts minoritaires		3 719	1 450
Provisions	4.11	7 726	5 289
Emprunts et dettes financières	4.12	65 973	53 743
Fournisseurs et comptes rattachés	4.13	38 977	37 159
Autres dettes et comptes de régularisation ⁽⁴⁾	4.14	105 293	96 820
- Dont écarts d'acquisition négatifs		-	-
Dettes		210 243	187 722
Total du passif		264 228	231 700

⁽²⁾ De l'entité mère consolidante

⁽³⁾ Dont résultat net de l'exercice

⁽⁴⁾ Dont impôts différés passifs

Compte de résultat consolidé

Montants en K€	Note n°	2025.12	2025.12 Proforma *	2024.12
Chiffre d'affaires	5.1	290 633	319 136	251 681
Autres produits d'exploitation	5.2	3 830	4 637	3 055
Achats consommés	5.3	(41 266)	(43 058)	(26 680)
Charges de personnel ⁽¹⁾	5.4	(109 794)	(119 427)	(92 802)
Autres charges d'exploitation	5.5	(112 082)	(127 875)	(114 081)
Impôts et taxes		(4 128)	(6 168)	(3 103)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ⁽²⁾	5.6	(6 153)	(6 518)	(2 786)
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		21 039	20 727	15 285
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées		-	-	-
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées		-	-	-
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		21 039	20 727	15 285
Charges et produits financiers	5.7	(1 707)	(1 692)	275
Charges et produits exceptionnels	5.8	(72)	(167)	(351)
Impôt sur les résultats	6.1	(6 748)	(6 409)	(4 978)
Résultat net des entreprises intégrées		12 512	12 459	10 231
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		(118)	(118)	27
Résultat net de l'ensemble consolidé		12 394	12 341	10 258
Intérêts minoritaires		1 326	1 303	670
Résultat net (part du groupe)		11 068	11 038	9 588

⁽¹⁾ Y compris participation des salariés

⁽²⁾ Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

* Pour les besoins de l'information financière, la colonne « proforma » inclut le résultat du sous-groupe DSEC (acquis en juillet 2025) en année pleine comme si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2025.

Tableau des flux de trésorerie

Montants en K€

Note n°

2025.12

2024.12

OPERATIONS D'EXPLOITATION

RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES

12 512

10 231

Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie

101

(18)

Dotations et reprises sur amortissements et provisions

3 494

1 559

Plus et moins values de cession

95

312

- Impôts différés

(182)

27

Variations nettes des intérêts courus

276

16

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

16 296

12 127

Variation des stocks

(3 313)

2 066

Variations créances clients et autres débiteurs

25 101

2 165

Variations provisions clients et autres débiteurs

1 228

107

Variations des fournisseurs et autres créditeurs

(22 585)

1 845

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

431

6 183

Flux net de trésorerie lié à l'activité

16 727

18 310

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)

(5 747)

(3 217)

Cessions, réductions d'immobilisations

1 417

139

Incidences des variations de périmètre s/trésor.

(5 921)

(6 129)

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

(10 252)

(9 207)

OPERATIONS DE FINANCEMENT

Dividendes et acomptes sur dividendes versés par la société mère

(4 593)

(3 004)

Dividendes versés par les filiales aux minoritaires

(258)

(318)

Augmentation (réductions) de capital

(1 344)

()

Subventions d'investissements reçues

-

8

Emissions d'emprunts

23 167

14 159

Remboursements d'emprunts

(8 176)

(4 514)

Frais d'émission d'emprunts

-

-

Comptes courants financiers

-

(70)

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

8 796

6 262

Variation de conversion (D)

424

(3)

VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE

15 695

15 362

Trésorerie d'ouverture

64 879

49 517

Disponibilités et VMP

85 848

73 153

Découverts bancaires

5 273

8 274

Trésorerie de clôture

80 575

64 879

Variation des capitaux propres consolidés

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Clôture 2023.12	9 242	875	13 629	7 007	30 753	1142	31 895
Affectation Résultat	-	-	7 007	(7 007)	-	(0)	(0)
Dividendes	-	-	(3 004)	-	(3 004)	(220)	(3 223)
Ecart de conversion	-	-	7	-	7	-	7
Résultat période	-	-	-	9 588	9 588	670	10 258
Variation de capital	-	-	-	-	-	(0)	(0)
Autres mouvements	-	-	(105)	-	(105)	(142)	(247)
Clôture 2024.12	9 242	875	17 534	9 588	37 239	1 450	38 689
Affectation Résultat	-	-	9 588	(9 588)	-	-	-
Dividendes	-	(137)	(5 896)	-	(6 033)	(258)	(6 291)
Ecart de conversion	-	-	(76)	-	(76)	(30)	(106)
Résultat période	-	-	-	11 068	11 068	1 326	12 394
Variation de capital	(241)	458	124	-	341	0	341
Variation de périmètre	-	-	-	-	(0)	1 231	1 231
Autres mouvements	-	-	-	-	-	(0)	(0)
Clôture 2025.12	9 000	1 196	21 274	11 068	42 540	3 719	46 259

1. Faits significatifs

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Opérations sur le capital :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, plusieurs opérations portant sur le capital social de la société ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS ont été réalisées :

- Une augmentation du capital social à hauteur de 97 040 € par émission de 9 704 actions nouvelles au profit de la société QP INVEST.
- Une diminution de capital social à hauteur de 338 430 €, au moyen d'un rachat de 33 843 actions propres à la société BALTAMON.

Versement de compléments de prix :

Les compléments de prix suivants ont été versés au cours de l'exercice :

- Complément de prix versé au titre de l'acquisition des actions DIMEO d'un montant de 100 K€
- Complément de prix versé au titre de l'acquisition des actions PROECO d'un montant de 360 K€

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

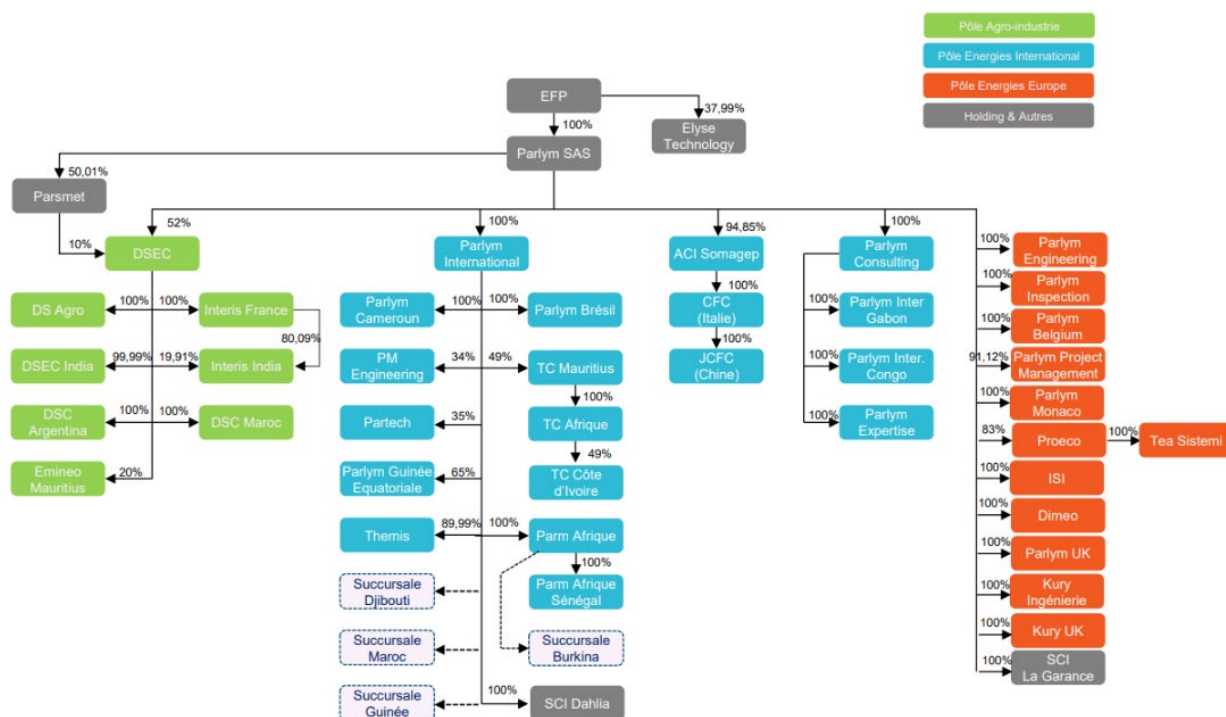
Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur le patrimoine et la situation financière du groupe n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

2. Activité(s) et périmètre

2.1. Activité(s)

L'activité du groupe s'articule autour de l'ingénierie et les études de projets industriels.

2.2. Organigramme au 31 décembre 2025



Les filiales KURY Ingénierie et KURY UK ont été acquises postérieurement au 31 décembre 2025.

2.3. Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Sociétés	Siège Social	N° Siren	Formes juridiques	Méthode de consolidation 2025.12	Méthode de consolidation 2024.12	% Contrôle 2025.12	% Contrôle 2024.12	% Intérêts 2025.12	% Intérêts 2024.12
Engineering and Finance Partners	Marseille - France	528 556 806	SAS	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère	Mère
Dahlias	Marseille - France	518 868 013	SCI	IG	IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
La Garance	Marseille - France	443 395 876	SCI	IG	IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
ACI Somagep	Chaponnay - France	404 442 063	SAS	IG	IG	94,85%	79,98%	94,85%	79,98%
Dimeo	Six-Fours-les-Plages - France	300 461 670	SAS	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Industrie Services International	Fère-en-Tardenois - France	520 184 078	SAS	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Interis France	Les Mesneux - France	824 538 466	SASU	IG	N/A	100,00%	N/A	57,00%	N/A
Parlym	Marseille - France	400 131 116	SAS	IG	IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Parlym Consulting	Gelos - France	514 789 353	SAS	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Parlym Engineering	Marseille - France	71 803 795	SAS	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Parlym Inspection	Marseille - France	488 047 390	SASU	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Parlym International	Marseille - France	348 497 769	SAS	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Parlym Project Management	Rueil-Malmaison - France	508 196 839	SAS	IG	IG	91,12%	91,12%	91,12%	91,12%
Colves Fluid Control	Masate - Italie	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	94,85%	79,98%
DS Agro	Mont-Saint-Guibert - Belgique	N/A	N/A	IG	N/A	100,00%	N/A	57,00%	N/A
DSC Argentina	Buenos Aires - Argentine	N/A	N/A	IG	N/A	99,99%	N/A	56,43%	N/A
DSC Maroc	Casablanca - Maroc	N/A	N/A	IG	N/A	100,00%	N/A	57,00%	N/A
DSEC	Mont-Saint-Guibert - Belgique	N/A	N/A	IG	N/A	62,00%	N/A	57,00%	N/A
DSEC India	Chennai - Inde	N/A	N/A	IG	N/A	99,99%	N/A	56,43%	N/A
Emineo Mauritius	Vaacoas-Phoenix - Île Maurice	N/A	N/A	MEE	N/A	20,00%	N/A	11,40%	N/A
Interis India	Pune - Inde	N/A	N/A	IG	N/A	100,00%	N/A	57,00%	N/A
Jiangsu Colves Fluid Control	Nantong - Chine	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	94,85%	79,98%
Parlym Belgium	Mont-Saint-Guibert - Belgique	N/A	N/A	IG	N/A	100,00%	N/A	100,00%	N/A
Parlym Bresil	Rio de Janeiro - Brésil	N/A	N/A	IG	N/A	100,00%	N/A	100,00%	N/A
Parlym Cameroun	Douala - Cameroun	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Parlym Guinée Equatoriale	Malabo - Guinée Equatoriale	N/A	N/A	IG	N/A	65,00%	N/A	65,00%	N/A
Parlym International Congo	Pointe-Noire - République du Congo	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	99,99%
Parlym Limited	Tunbridge Wells - Royaume-Uni	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Parlym Monaco	Monaco - Monaco	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Parm Afrique	Abidjan - Côte d'Ivoire	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Parm Afrique Senegal	Dakar - Sénégal	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Parsmet	Mont-Saint-Guibert - Belgique	N/A	N/A	IG	N/A	50,01%	N/A	50,01%	N/A
Partech	Abidjan - Côte d'Ivoire	N/A	N/A	MEE	MEE	34,99%	34,99%	34,99%	34,99%
Parlym Expertise	Port Gentil - Gabon	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	90,98%
Parlym International Gabon	Port Gentil - Gabon	N/A	N/A	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	90,98%
PM Engineering	Casablanca - Maroc	N/A	N/A	MEE	MEE	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%
Proeco	Forlì - Italie	N/A	N/A	IG	IG	83,00%	83,00%	83,00%	83,00%
Trouvay and Cauvin Cote d'Ivoire	Abidjan - Côte d'Ivoire	N/A	N/A	IP	N/A	49,00%	N/A	24,01%	N/A
Tea Sistemi	Pise - Italie	N/A	N/A	IG	N/A	83,00%	N/A	83,00%	N/A
Themis	Côte d'Ivoire	N/A	N/A	IG	IG	89,99%	100,00%	89,99%	100,00%
Trouvay and Cauvin Afrique	Abidjan - Côte d'Ivoire	N/A	N/A	IP	IP	49,00%	49,00%	48,99%	48,99%
Trouvay and Cauvin Mauritius	Ebène - Île Maurice	N/A	N/A	IP	IP	49,00%	49,00%	48,99%	48,99%

2.4. Entités exclues du périmètre de consolidation

La société Elyse Technology est exclue du périmètre de consolidation.

Elle n'est pas consolidée, conformément à l'article L 233-19 II 2° du code de commerce, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors du périmètre de consolidation lorsqu'elle ne représente, seule ou avec d'autres, qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle que doivent donner les comptes consolidés.

2.5. Variations de périmètre

Comme mentionné précédemment, l'exercice clos au 31 décembre 2025 a été caractérisé par plusieurs opérations impactant le périmètre :

Acquisition du sous-groupe DSEC :

En juillet 2025, le Groupe a acquis les titres de la société DSEC à hauteur de 57%. A cette occasion, les sociétés détenues par DSEC entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe. Il s'agit des sociétés suivantes :

- La société DS Agro détenue à 100 % par DSEC
- La société DSEC India détenue à 99,99 % par DSEC
- La société DSC Argentina détenue à 100 % par DSEC
- La société Emineo Mauritius détenue à 20 % par DSEC
- La société Interis France détenue à 100 % par DSEC
- La société Interis India détenue directement et indirectement à 100 % par DSEC
- La société DSC Maroc à 100 % par DSEC

Autres acquisitions de filiales :

Au cours de l'exercice 2025 :

- La société Proeco a acquis 100% des titres de la société Tea Sistemi

Création de filiales :

Au cours de l'exercice 2025 :

- La société Parlym Brésil a été créée et est détenue à 100 % par Parlym International.
- La société Parlym Guinée Equatoriale a été créée et est détenue à 65 % par Parlym International.
- La société Parlym Belgium a été créée et est détenue à 100% par Parlym SAS.
- La société Trouvay And Cauvin Côte d'Ivoire a été créée et est détenue indirectement à 24 % par Parlym International

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes comptables et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe EFP sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Le règlement comptable ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés est appliqué. Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre 2025.

3.2. Changements comptables

3.2.1. Changement de méthode comptable à la suite d'un changement de réglementation comptable :

3.2.1.1. *Première application du règlement ANC 2022-06*

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers modifie le règlement ANC N°2014-03 applicable aux comptes individuels des entités industrielles et commerciales. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes individuels mais également au niveau des comptes consolidés.

Dans les comptes consolidés, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application. Ces reclassements dans les comptes consolidés n'ont pas d'impacts au niveau de la colonne N-1.

3.2.1.2. *Première application du règlement ANC 2024-05*

Le règlement ANC N° 2024-05 relatif aux écarts d'acquisition et à la méthode applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun modifie le règlement ANC 2020-01 applicable aux comptes consolidés. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes consolidés.

Les dispositions du règlement ANC N°2024-05 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application. Ce règlement est sans impact sur les comptes consolidés 2025.

3.3. Modalités de consolidation

3.3.1. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2025. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe EFP assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles le Groupe EFP exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées du fait de leur faible impact (cf. note 2.4 "entités exclues du périmètre de consolidation").

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les éléments des comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

3.4. Méthodes comptables et règles d'évaluation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

L'application des méthodes de référence du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de référence	Obligatoire/ Référence	Note
Comptabilisation des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés	Obligatoire	3.4.3
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Référence	3.4.11
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	Obligatoire	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Référence	3.4.6

3.4.1. Immobilisations incorporelles

3.4.1.1. *Ecart d'acquisition*

L'écart d'évaluation est constitué par la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entité contrôlée retraité aux normes comptables du groupe.

L'écart d'acquisition est constitué par la différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués à la date d'acquisition selon les modalités de l'article 232-1 et suivants, du règlement ANC 2020-01.

Le coût d'acquisition représente la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur estimé à la valeur vénale, dans le cas de l'application obligatoire ou de l'option possible pour la « méthode alternative » le coût d'acquisitions de l'opération correspond au montant de l'augmentation de capital et de Prime d'émission majoré de la soulte éventuelle et des frais d'acquisition (art 232-9 du règlement ANC 2020-01).

Conformément au règlement ANC 2020-01, §231-10 *Période d'évaluation*, l'entité consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs identifiables. Les ajustements ainsi comptabilisés après l'exercice d'acquisition impactent le bilan d'ouverture de cet exercice et n'ont donc pas d'effet sur les comptes consolidés de l'exercice d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif immobilisé au poste « Immobilisations incorporelles » et indiqué sur la ligne « Dont écarts d'acquisition positifs ».

L'écart d'acquisition négatif est porté au passif au poste « Autres dettes et comptes de régularisation » et indiqué sur la ligne « Dont écarts d'acquisition négatifs ».

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition actif.

Ecart d'acquisition présentant une durée non limitée :

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année. La valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Ecart d'acquisition présentant une durée limitée :

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition actif est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Dans ce cas, un test de dépréciation est effectué lorsqu'il existe un indice de perte de valeur : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Ecart d'acquisition négatif :

L'écart d'acquisition négatif peut correspondre à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses ou à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Il est repris au résultat selon les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Dans la situation d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, l'écart d'acquisition négatif est repris immédiatement en application des dispositions prévues par l'article 231-12.

Dotations et reprises :

Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs et les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées sont inscrites dans les lignes du résultat d'exploitation prévues à cet effet.

Comme pour tous les produits et charges du compte de résultat consolidé, leur présentation dans le résultat exceptionnel est soumise au respect des règles définissant le résultat exceptionnel prévues par le règlement de l'ANC relatif aux comptes individuels.

Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés à des entités mises en équivalence et les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés à ces mêmes entités sont inscrites sur la ligne « Résultat net lié aux entités mises en équivalence ».

3.4.1.2. Autres immobilisations incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, et escomptes de règlement ainsi que tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue

de l'utilisation envisagée, incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte, ...).

- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production, suivant les mêmes principes que ci-dessus.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.4.1.3. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Brevets, licences	Linéaire	N/A
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 2 ans

3.4.2. Immobilisations corporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, et escomptes de règlement ainsi que tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner, incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte, ...).

- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production, suivant les mêmes principes que ci-dessus.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Aménagements et agencements des constructions	Linéaire	5 à 30 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	4 à 6 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

3.4.3. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Le retraitement des contrats de crédit-bail et contrats assimilés, et opérations de cession-bail est d'application obligatoire dans les comptes consolidés.

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et contrats assimilés, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (comptabilisation au bilan sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant). Au compte de résultat, une dotation aux amortissements et une charge financière sont comptabilisés. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

3.4.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ce poste comprend également des titres de participation dans des sociétés non consolidées comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité.

3.4.5. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables du groupe de l'entité mise en équivalence.

Ils sont évalués, à la clôture, selon les mêmes principes d'évaluation que les titres de participation.

3.4.6. Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode CUMP : « Coût Unitaire Moyen Pondéré ».

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition, en fonction de l'ancienneté du stock et de son niveau de rotation. Il est appliqué au prix d'achat un coefficient de dépréciation en fonction de ces critères.

Les travaux en cours sont évalués au coût de revient direct selon la méthode de l'avancement, au poste « Produits constatés d'avance » au passif. Les états financiers et les coûts de structure ne sont pas intégrés dans la valorisation des en-cours. Seuls les coûts directs de production composés de sous-traitance technique, coûts salariaux de production et de déplacement des salariés, sont incorporés au coût de revient.

3.4.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4.8. Autres créances et comptes de régularisation

3.4.8.1. Impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur, c'est à dire ceux résultant des textes fiscaux à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte, sauf exceptions prévues par le présent règlement ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables.
- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période

Le solde d'impôt différé actif est comptabilisé dans la rubrique « Autres créance et comptes de régularisation ». Le solde d'impôt différé passif est comptabilisé dans la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ».

3.4.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

3.4.10. Provisions

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel au titre de leur montant ou de leur échéance. Elles résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain, à la date de clôture, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs à des litiges ponctuels.

3.4.11. Engagements de retraite et avantages similaires

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est dorénavant déterminé après la prise en compte de facteurs de rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations. La provision est comptabilisée directement dans les comptes sociaux de certaines sociétés (sociétés africaines). Pour les autres sociétés du groupe, elle fait l'objet d'une consolidation.

3.4.12. Méthodes des de conversion des opérations en devise

Les opérations en devise sont converties selon la méthode du cours de clôture.

Les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture. Les comptes de résultat sont convertis au taux moyen.

Les différences de conversion sont enregistrées en écart de conversion dans les capitaux propres.

4. Notes sur les postes du bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Ecart acquisition positif	23 031	-	-	-	16 878	39 909
Conces.. brevets & licences	3 372	152	-	130	3 661	7 315
Fonds commercial	30	-	-	-	1 990	2 020
Autres immob.incorporelles	-	-	-	-	2	2
Immobilisations incorporelles – brut	26 433	152	-	130	22 530	49 245
Amort.écarts acquisition	(2 530)	-	-	-	-	(2 530)
Amort./déprec. conces.. brev.& lic.	(2 772)	(466)	1	(126)	(3 253)	(6 615)
Amort.fonds commercial	548	-	-	-	-	548
Amort./déprec. autres immob.incorp.	-	-	-	-	(1)	(1)
Amortissements & Dépréciations	(4 753)	(466)	1	(126)	(3 254)	(8 597)
Ecart acquisition positif	20 502	-	-	-	16 878	37 379
Conces.. brevets & licences	600	(314)	1	4	408	700
Fonds commercial	578	-	-	-	1 990	2 568
Autres immob.incorporelles	-	-	-	-	1	1
Immobilisations incorporelles – net	21 679	(314)	1	4	19 277	40 648

4.1.1. Détail des écarts d'acquisition positifs

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée maximale est estimée à 10 ans.

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2025.12
ACI Somagep	1 432	-	-	227	1 659
Parm Afrique	315	-	-	-	315
Parlym Project Management	5 456	-	-	-	5 456
Colves Fluid Control	643	-	-	-	643
Parlym Engineering	3 083	-	-	-	3 083
Dimeo	84	-	-	100	184
Engineering and Finance Partners	293	-	-	-	293
Industrie Services International	2 093	-	-	-	2 093
Parlym	1 840	-	-	-	1 840
Parlym International	4	-	-	-	4
Parlym Inspection	9	-	-	-	9
Parlym Consulting	3 799	-	-	-	3 799
PROECO	1 325	-	-	360	1 685
Trouvay and Cauvin Afrique	75	-	-	-	75
Trouvay and Cauvin Mauritius	135	-	-	-	135
THEMIS	2 447	-	-	-	2 447
DSEC	-	-	-	14 495	14 495
Parsmet	-	-	-	280	280
Tea Sistemi	-	-	-	1 416	1 416
Écarts d'acquisition - brut	23 031	-	-	16 878	39 909
Parm Afrique	(165)	-	-	-	(165)
Parlym Engineering	(1 068)	-	-	-	(1 068)
Engineering and Finance Partners	(162)	-	-	-	(162)
Parlym	(911)	-	-	-	(911)
Parlym International	(4)	-	-	-	(4)
Parlym Inspection	(9)	-	-	-	(9)
Trouvay and Cauvin Afrique	(75)	-	-	-	(75)
Trouvay and Cauvin Mauritius	(135)	-	-	-	(135)
Amortissements & Dépréciations	(2 530)	-	-	-	(2 530)
ACI Somagep	1 432	-	-	227	1 659
Parm Afrique	149	-	-	-	149
Parlym Project Management	5 456	-	-	-	5 456
Colves Fluid Control	643	-	-	-	643
Parlym Engineering	2 015	-	-	-	2 015
Dimeo	84	-	-	100	184
Engineering and Finance Partners	131	-	-	-	131
Industrie Services International	2 093	-	-	-	2 093
Parlym	929	-	-	-	929
Parlym Consulting	3 799	-	-	-	3 799
PROECO	1 325	-	-	360	1 685
THEMIS	2 447	-	-	-	2 447
DSEC	-	-	-	14 495	14 495
Parsmet	-	-	-	280	280
Tea Sistemi	-	-	-	1 416	1 416
Écarts d'acquisition - net	20 502	-	-	16 878	37 379

4.2. Immobilisations corporelles

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ change	Δ périmètre	2025.12
Terrains	482	-	(28)	-	-	-	453
Agencements sur terrain	1 440	-	-	(1 440)	-	-	-
Constructions	3 877	398	(1 531)	1 456	1	910	5 110
Constructions sur sol d'autrui	64	-	-	-	-	-	64
Install.& mat.indust.	4 461	1 573	(622)	(33)	3	77	5 459
Autres immob.corporelles	7 209	3 067	(1 223)	52	561	2 330	11 995
Immob.corporelles en cours	-	677	(47)	-	1	-	632
Avces/immob.corporelles	-	144	-	-	-	-	144
Immobilisations corporelles – brut	17 534	5 859	(3 451)	34	566	3 317	23 858
Amort./déprec. agencement sur terrain	(430)	-	-	430	-	-	-
Amort./déprec. constructions	(2 447)	(284)	1 194	(424)	()	(574)	(2 536)
Amort./déprec. constructions sur sol d'a	(64)	-	-	-	-	-	(64)
Amort./déprec. matériels & équip.	(3 696)	(383)	574	41	()	(64)	(3 529)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(4 986)	(1 236)	499	(24)	(270)	(1 705)	(7 720)
Amort. – Mali de fusion sur actifs corpor	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(11 623)	(1 903)	2 267	22	(270)	(2 343)	(13 849)
Terrains	482	-	(28)	-	-	-	453
Agencements sur terrain	1 010	-	-	(1 010)	-	-	-
Constructions	1 431	114	(337)	1 032	1	335	2 575
Install.& mat.indust.	765	1 190	(48)	7	2	13	1 930
Autres immob.corporelles	2 224	1 831	(724)	28	291	625	4 275
Immob.corporelles en cours	-	677	(47)	-	1	-	632
Avces/immob.corporelles	-	144	-	-	-	-	144
Immobilisations corporelles – net	5 911	3 956	(1 184)	56	295	974	10 009

4.3. Immobilisations financières

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ change	Δ périmètre	2025.12
Participations financières	850	(850)	-	851	-	-	851
Créances rattach.particip.	56	-	(31)	(5)	-	-	20
Autres titres immobilisés	1	-	-	5	-	-	6
Prêts	-	54	(48)	-	-	563	568
Dépôts et cautionnements versés	1 350	182	(280)	30	194	70	1 545
Immobilisations financières – brut	2 256	(614)	(359)	881	194	632	2 990
Prov.participations financières	(655)	-	-	-	-	-	(655)
Prov.créances rattach.part.	-	-	-	(1 170)	-	1 170	-
Prov.autres titres immob.	-	-	-	-	-	-	-
Prov.prêts	-	-	-	-	-	(480)	(480)
Prov. dépôts et caution. Versés	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(655)	-	-	(1 170)	-	690	(1 135)
Participations financières	194	(850)	-	851	-	-	196
Créances rattach.particip.	56	-	(31)	(1 175)	-	1 170	20
Autres titres immobilisés	1	-	-	5	-	-	6
Prêts	-	54	(48)	-	-	83	89
Dépôts et cautionnements versés	1 350	182	(280)	30	194	70	1 545
Immobilisations financières – net	1 601	(614)	(359)	(289)	194	1 322	1 855

4.4. Titres mis en équivalence

Les titres des entités mises en équivalence concernent les sociétés PARTECH, PM ENGINEERING et EMINEO.

4.5. Stocks et en-cours

Montants en K€	2024.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	2025.12
Stock mat.premières & fournitures	527	1 540	-	-	2 056
Stock en-cours product.biens	2 146	610	-	-	2 755
Stock en-cours product.serv.	1 150	778	-	-	2 477
Stock pdts interm.& finis	705	(192)	-	-	484
Stock marchandises	3 548	526	-	-	4 076
Stocks - brut	8 076	3 262	-	-	11 847
Prov.stock mat.prem.& fourn.	(551)	-	-	74	(453)
Prov.stock en-cours prod.biens	-	-	-	-	-
Prov.stock en-cours prod.serv.	-	-	-	-	-
Prov.stock pdts interm.& finis	-	-	-	-	-
Prov.stock marchandises	(352)	-	(123)	100	(375)
Dépréciation	(903)	-	(123)	174	(828)
Stock mat.premières & fournitures	(24)	1 540	-	74	1 603
Stock en-cours product.biens	2 146	610	-	-	2 755
Stock en-cours product.serv.	1 150	778	-	-	2 477
Stock pdts interm.& finis	705	(192)	-	-	484
Stock marchandises	3 196	526	(123)	100	3 701
Stocks - net	7 173	3 262	(123)	174	11 020

4.6. Clients et comptes rattachés

Les créances se décomposent par poste, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	Brut	à 1 an au +	à + d'1 an	Dép.	2024.12
Créances clients & cptes rattachés	90 672	94 936	94 936	-	(4 263)	108 413
Total clients et comptes rattachés	90 672	94 936	94 936	-	(4 263)	108 413

4.7. Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante

Montants en K€	2025.12	Brut	à 1 an au +	à + d'1 an	Dép.	2024.12
Avances et acptes versés / commandes	1 775	1 775	1 775	-	-	624
Actifs d'impôt différé	1 088	1 088	1 088	-	-	818
Fournisseurs débiteurs	1 268	1 268	1 268	-	-	899
Créance d'impôt exigible	1 767	1 767	1 767	-	-	565
Cptes courants débiteurs	300	420	420	-	(120)	414
Autres créances diverses	1 063	1 083	1 083	-	(20)	31
Autres créances d'exploitation	8 328	8 347	8 347	-	(19)	5 387
Divers - Produits à recevoir	68	68	68	-	-	269
Charges constatées d'avances	8 304	8 304	8 304	-	-	4 720
Comptes de régularisation actif	68	68	68	-	-	-
Total autres créances	24 028	24 187	24 187	-	(159)	13 724

4.8. Dépréciations sur actifs

Les dépréciations de l'actif se décomposent :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ change	Δ périmètre	2025.12
Immobilisations financières	(655)	-	-	(1 170)	-	690	(1 135)
Stocks et en-cours	(903)	(123)	174	-	24	-	(828)
Créances	(1 523)	(1 631)	435	(7)	()	(1 696)	(4 422)
Total des dépréciations	(3 081)	(1 754)	609	(1 177)	24	(1 007)	(6 385)

4.9. Valeurs mobilières de placements – Disponibilités

Montants en K€	2024.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ change	Δ périmètre	2025.12
Valeurs mob. – actions propres	-	11	-	-	-	-	11
Valeurs mob. – autres titres	6	59	-	-	()	-	65
Disponibilités	72 891	(4 912)	-	-	424	17 289	85 692
Intérêts courus/cptes financ.	256	(176)	-	-	-	-	80
Disponibilités et VMP – brut	73 153	(5 018)	-	-	424	17 289	85 848
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Disponibilités et VMP – net	73 153	(5 018)	-	-	424	17 289	85 848

4.10. Composition du capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social se compose de 924 172 actions d'une valeur nominale de 10 euros.

Une augmentation du capital social à hauteur de 97 040 € a été pratiquée au cours de l'exercice. Cette augmentation a été réalisée par émission de 9 704 actions nouvelles au profit de la société QP INVEST.

L'entité a également procédé à une diminution de son capital social à hauteur de 338 430 €, au moyen d'un rachat de 33 843 actions propres à la société BALTAMON.

Au 31 décembre 2025, le capital social se compose de 900 033 actions d'une valeur nominale de 10 euros.

4.11. Provisions

4.11.1. Récapitulatif

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep. Utilisée	Autres variations	Δ change	Δ périmètre	2025.12
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	1 175	1 783	(350)	-	()	81	2 689
Provisions pour Contrats déficitaires & Perts de c	-	8	-	-	-	-	8
Provisions pour Garanties	105	-	(105)	-	-	-	-
Provisions pour risques	1 280	1 791	(455)	-	()	81	2 697
Engagements de retraite et assimilés	3 197	804	(847)	644	-	1 214	5 011
Autres provisions pour charges	812	4	(172)	(626)	-	-	17
Provisions pour charges	4 009	808	(1 019)	17	-	1 214	5 029
Total provisions pour risques et charges	5 289	2 599	(1 474)	17	(0)	1 295	7 726

4.11.2. Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées

Concernant les régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés conformément à la recommandation ANC n°2013-02 « Engagements de retraite et avantages similaires » en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de services ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèse d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans plafonné à 60 ans pour les sociétés africaines ;
- Turn-over : estimé en fonction des statistiques de sorties de la DARES pour le secteur d'activité le plus proche ;
- Table de mortalité : tables officielles de l'INSEE distinctes hommes/femmes
- Taux actualisation : 4,5 % pour les sociétés françaises
- Taux augmentation salaires : 1,5 %
- Convention collective : convention propre à chaque entité

4.12. Emprunts et dettes financières

4.12.1. Variation des emprunts et dettes financières

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Autres variations	Δ change	2025.12
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	44 934	21 940	(7 937)	-	-	2	58 940
Emprunts auprès des états de crédits et crédit-b.	44 934	21 940	(7 937)	-	-	2	58 940
Dépôts et garanties reçus	226	988	(32)	-	(0)	-	1 182
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	203	238	(207)	-	(13)	(0)	222
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	106	357	(81)	-	(25)	-	357
Autres emprunts et dettes financières diverses	535	1 583	(320)	-	(38)	(0)	1 761
Soldes créditeurs de banque (trésorerie passive)	8 271	-	-	(3 021)	-	1	5 251
Soldes créditeurs de banque (Dettes)	-	-	-	-	-	-	-
Int.courus/solde créd.banque	3	-	-	19	-	-	22
Concours bancaires et intérêts courus	8 274	-	-	(3 002)	-	1	5 273
Total emprunts et dettes financières	53 743	23 523	(8 256)	(3 002)	(38)	3	65 973

4.12.2. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Montants en K€	2025.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	2024.12
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	58 940	6 581	48 746	3 613	44 934
Emprunts auprès des états de crédits et crédit-b.	58 940	6 581	48 746	3 613	44 934
Dépôts et garanties reçus	1 182	1 182	-	-	226
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	222	222	-	-	203
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	357	357	-	-	106
Autres emprunts et dettes financières diverses	1 761	1 761	-	-	535
Soldes créditeurs de banque (trésorerie passive)	5 251	5 251	-	-	8 271
Int.courus/solde créd.banque	22	22	-	-	3
Concours bancaires et intérêts courus	5 273	5 273	-	-	8 274
Total emprunts et dettes financières	65 973	13 614	48 746	3 613	53 743

4.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	< 1 an	> 1 an	2024.12
Dettes fourn.& cptes ratt.	38 977	38 977	-	37 159
Total fournisseurs	38 977	38 977	-	37 159

4.14. Les autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	< 1 an	> 1 an	2024.12
Dettes sur immobilisations	500	500	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	10 876	10 876	-	4 535
Dettes fiscales diverses et sociales	31 596	31 596	-	25 898
Comptes-courants créditeurs	189	189	-	228
Dettes diverses	2 491	2 491	-	1 264
Impôt différés Passifs	126	126	-	40
Comptes de régularisation passif	59 516	59 516	-	64 855
Total autres dettes et comptes de régul.	105 293	105 293	-	96 820

5. Postes du compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Montants en K€	2025.12	%	2024.12	%
Sociétés activité France	184 874	63,6%	174 528	69,3%
Sociétés activité international	105 721	36,4%	77 122	30,6%
Holding	-	0,0%	-	0,0%
SCI	37	0,0%	31	0,0%
Chiffre d'affaires	290 633	100,0%	251 681	100,0%

5.2. Autres produits d'exploitation

Montants en K€	2025.12	2024.12
Gains de change sur dettes et créances commerciale	38	-
Produit de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 090	-
Indemnités et autres produits	2 034	420
Indemnités d'assurance	408	-
Production Stockée	(1 062)	(483)
Production immobilisée	39	-
Subventions d'exploitation	104	452
Reprises d'amortissements et provisions	1 179	1 744
Transfert de charges	-	923
Total autres produits d'exploitation	3 830	3 055

5.3. Achats consommés

Montants en K€	2025.12	2024.12
Achats consommés matières premières et marchandises	(30 518)	(19 124)
Variation de stocks Marchandises	605	(1 728)
Achats de MP et autres approvisionnements	(11 551)	(5 981)
Variation de stocks MP et autres approv	197	153
Total achats consommés	(41 266)	(26 680)

5.4. Charges de personnel

Montants en K€	2025.12	2024.12
Rémunération du personnel	(83 624)	(70 542)
Charges sociales (SS & Prévoyance)	(23 842)	(20 140)
Autres charges sociales	(1 471)	(1 324)
Autres charges de personnel	(399)	(194)
Remboursements de charges de personnel	686	-
Participation des salariés	(1 144)	(602)
Total charges de personnel	(109 794)	(92 802)

5.5. Autres charges d'exploitation

Montants en K€	2025.12	2024.12
Achats de sous-traitance	(39 129)	(46 118)
Achats n.stockés mat.& four.	(4 817)	(2 582)
Autres services extérieurs	(213)	(122)
Sous-traitance	(21 772)	(27 536)
Location	(7 761)	(6 275)
Charges locatives	(439)	(262)
Entretien et réparations	(2 037)	(1 955)
Primes d'assurance	(2 250)	(1 432)
Divers services extérieurs	(206)	(110)
Personnel intérimaire	(8 440)	(5 562)
Honoraires	(6 366)	(4 905)
Publicité. relations publiques	(1 096)	(595)
Transports	(1 491)	(2 906)
Déplacemt. missions. récept.	(12 042)	(10 971)
Postes et telecoms	(520)	(470)
Services bancaires & ass.	(1 562)	(1 204)
Divers autres services ext.	(610)	(515)
Autres charges	(51)	(300)
Pertes sur créances irrécouvrables	(111)	-
Pertes de change sur dettes et créances comm.	(130)	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(651)	-
Pénalités et autres charges	(389)	(260)
Total autres charges d'exploitation	(112 082)	(114 081)

5.6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	2024.12
Dot.amort.immobilisations	(2 254)	(1 571)
Dot.amort.immos CB et assimilés	-	(17)
Dotations aux amt. d'exp.	(2 254)	(1 589)
Dot.prov.risques & charges d'exploitation	(2 133)	(709)
Dot.prov.actif circulant	(1 561)	(489)
Dot./dép des stocks pdts interm.& finis	(46)	-
Dot./dép des stocks marchandises	(158)	-
Dotations aux prov. et dép. d'exp.	(3 899)	(1 197)
Total dotations aux amt. et aux prov.	(6 153)	(2 786)

5.7. Charges et produits financiers

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	2025.12	2024.12
Produits de participations	-	8
Produits cessions d'éléments financiers	224	-
Différences positives de change	356	608
Autres Intérêts et Produits assimilés	1 349	1 851
Reprises sur provisions	26	65
Produits financiers	1 955	2 532
Dotations financières aux amortissements et prov.	(16)	(303)
Intérêts et charges assimilées	(2 465)	(1 536)
Différences négatives de change	(1 039)	(338)
Charges sur Cessions d'éléments financiers	(47)	-
Autres charges financières	(95)	(81)
Charges financières	(3 662)	(2 256)
Total charges et produits financiers	(1 707)	275

5.8. Charges et produits exceptionnels

Au 31 décembre 2025, le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Nature	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles
Directements lié(e)s à un événement majeur et inhabituel	611	(684)
Total résultat exceptionnel	611	(684)

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Montants en K€	2024.12
Produits except° sur op. de gestion	317
Produits except° sur op en capital	17
Reprises de provisions & transfert de ch.	90
Total des produits exceptionnels	423
Charges except° sur op. de gestion	(406)
Charges except° sur op. en capital	(1)
Dotations except° aux amort. & provisions	(367)
Total des charges exceptionnelles	(774)
Résultat exceptionnel	(351)

6. Impôts sur les résultats

6.1. Ventilation impôts exigibles / impôts différés

Montants en K€	2025.12	2024.12
Impôts exigibles	(6 932)	(4 951)
Impôts différés	182	(27)
Total impôt sur les résultats	(6 748)	(4 978)

6.2. Impôts différés actifs non activés

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ; ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Les pertes fiscales reportables n'ont pas été activées au 31 décembre 2025.

6.3. Preuve d'impôt

Montants en K€	2025.12
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 394
Neutralisation de la QP des résultats Stés M.E.E.	(118)
Neutralisation du rslt des activités abandonnées	-
Résultat net des entreprises intégrées	12 512
Impôt sur les résultats	(1) (6 748)
Résultat net avant impôts	19 260
Impôt théorique au taux en vigueur, 25%	(2) (4 815)
Différence d'impôt (1) - (2)	(1 933)
Taux d'impôt effectif	35,04%

	Charges	Produits
Différences permanentes sociales	(1 038)	
Différences permanentes de consolidation		56
Utilisation déficits non activés précédemment		
ID non activés sur déficits de l'exercice	(628)	
Taux d'impôt étranger	(700)	
Différence de taux d'impôt social		
Crédits d'impôts		413
Contribution sur l'impôt sur les sociétés	(36)	
Total	(2 402)	469
Différence nette		(1 933)

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

7.1.1. Engagements donnés

Aucun engagement n'est donné par le Groupe au 31 décembre 2025.

7.1.2. Engagements reçus

Aucun engagement n'est reçu par le Groupe au au 31 décembre 2025.

7.2. Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement est de 2043 personnes au 31 décembre 2025 contre 1509 personnes au 31 décembre 2024.

7.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires au titre des missions de commissariat aux comptes du groupe s'élèvent à 89 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 (contre 81 K€ au 31 décembre 2024).

8. Informations sectorielles

8.1. Ventilation des immobilisations

Montants en K€	2025.12	%	2024.12	%
Sociétés activité France	24 159	45,9%	20 941	71,6%
Sociétés activité international	28 087	53,3%	(3 440)	-11,8%
Holding	138	0,3%	11 010	37,7%
SCI	275	0,5%	726	2,5%
Actif immobilisé	52 659	100,0%	29 237	100,0%

8.2. Répartition du chiffre d'affaires

Montants en K€	2025.12	%	2024.12	%
Sociétés activité France	184 874	63,6%	174 528	69,3%
Sociétés activité international	105 721	36,4%	77 122	30,6%
Holding	-	0,0%	-	0,0%
SCI	37	0,0%	31	0,0%
Chiffre d'affaires	290 633	100,0%	251 681	100,0%

8.3. Ventilation du résultat net (part du groupe)

Montants en K€	2025.12	%	2024.12	%
Sociétés activité France	5 788	52,3%	5 306	55,3%
Sociétés activité international	4 467	40,4%	4 534	47,3%
Holding	398	3,6%	(238)	-2,5%
SCI	416	3,8%	(14)	-0,1%
Résultat net (part du groupe)	11 068	100,0%	9 588	100,0%

9. Parties liées

9.1. Transactions

Aucune information n'est à communiquer dans la mesure où les transactions réalisées entre le Groupe consolidé et ses parties liées, sont soit exclues de la liste des transactions à mentionner (conventions intragroupe), soit conclues à des conditions normales de marché, soit concernent des opérations non significatives

9.2. Dirigeants

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction. Elle aboutirait à communiquer un montant individuel.